

CENT CINQUIEME SESSION

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES
RAPPORT SUR LA DEUXIEME SESSION

Genève

5-6 mai 2008

Rapporteur: M. M. Benjaber (Maroc)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
II. ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL	1
III. PROPOSITION DU PRESIDENT CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PRESIDENCE POUR LA SUITE DE SON MANDAT ET LE REMPLACEMENT DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT, ET DECISION Y RELATIVE	2
IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2007	2
V. CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	4
VI. REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008	5
VII. BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2009	6
VIII. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035	6
IX. ECHANGE DE VUES SUR LES THEMES PROPOSES PAR LES MEMBRES:	8
a) Migration et Santé: programmes et perspectives de l'OIM	
b) Le point sur le partenariat international sur la migration et le développement	
c) <i>Migration Initiatives</i> : évaluation pour 2007 et perspectives pour 2008	
d) Base légale et tendances concernant les revenus discrétionnaires, et contrôle de leur utilisation	
X. AUTRES QUESTIONS	20
ANNEXE I - Liste des participants	
ANNEXE II - Ordre du jour	
ANNEXE III - Allocution du Directeur général	
ANNEXE IV - Déclaration des vérificateurs externes (Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège)	

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES RAPPORT SUR LA DEUXIEME SESSION

INTRODUCTION

1. Le Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) s'est réuni les 5 et 6 mai 2008 au Palais des Nations à Genève pour sa deuxième session. Celle-ci a été ouverte par le Président, S.E. M. March (Espagne), qui a ensuite cédé la place au Président par intérim, S.E. M. Garrigues (Espagne), et au Rapporteur, M. Benjaber (Maroc). Le Comité a tenu trois séances.

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés:¹ Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Lettonie, Luxembourg, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Moldova, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Président a noté que la question de la participation de la Commission européenne en qualité d'expert aux délibérations futures du CPPF serait examinée au point 10 de l'ordre du jour. Il a proposé qu'en attendant, la Commission européenne soit invitée à participer en qualité d'expert lors de l'examen des points 2 à 9 de l'ordre du jour. Constatant qu'il n'y avait aucune objection de la part des Etats Membres, le Président a invité le représentant de la Commission européenne à prendre part à la réunion.

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour joint en annexe II.

II. ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a prononcé une allocution d'ouverture (reproduite *in extenso* en annexe III), dont le Comité permanent a pris note.

¹ Voir liste des participants jointe en annexe I.

III. PROPOSITION DU PRESIDENT CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PRESIDENCE POUR LA SUITE DE SON MANDAT ET LE REMPLACEMENT DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT, ET DECISION Y RELATIVE

6. Le Président a rappelé au Comité permanent sa note verbale du 15 avril 2008, informant les membres de son affectation par le Gouvernement espagnol en Fédération de Russie. Les deux vice-présidents, respectivement le représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela et celui du Japon, avaient eux aussi été affectés dans un autre pays ou quitteraient prochainement Genève. Etant donné l'important processus électoral qui devait avoir lieu à l'occasion de la session extraordinaire du Conseil en juin 2008 et de la nécessité qui en résultait d'assurer la continuité de l'action du Bureau et de veiller au bon déroulement de cette action, il a proposé que le Comité permanent – seul organe directeur à se réunir entre les sessions du Conseil – désigne un successeur à chaque membre du bureau sortant au sein de la mission permanente concernée pour pourvoir la vacance à titre intérimaire, en attendant confirmation par le Conseil, à la session extraordinaire, et jusqu'à la fin du mandat du Bureau.

7. Vu l'Article 9.3 de la Constitution de l'OIM qui précise que "au début de chaque session ordinaire, le Conseil élit un Président et les autres membres du Bureau dont le mandat est d'une année", plusieurs délégations ont estimé souhaitable de demander l'avis du Conseiller juridique sur ce point.

8. Deux délégations ont fait savoir qu'elles n'avaient pas d'objection à la proposition faite par le Président, étant donné qu'un précédent avait déjà été créé il y a quelques années auparavant, lorsque l'Ambassadeur fraîchement affecté à Genève avait remplacé le titulaire sortant au Bureau du Conseil. Une autre délégation a néanmoins rappelé que, lors d'une session ultérieure du Conseil, le président titulaire n'avait pas été remplacé par son successeur à la mission permanente.

9. La suggestion du Président visant à ce que le rôle et l'élection du Président du Conseil figurent en tant que point de l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire du Conseil a été accueillie avec réticence par un Etat Membre, qui a estimé peu avisé d'ajouter une question de fond à l'ordre du jour d'une session qui promettait déjà d'être longue.

10. Au terme de consultations entre les Etats Membres, le Comité permanent a désigné les successeurs des représentants permanents de l'Espagne, de la République bolivarienne du Venezuela et du Japon respectivement en tant que président par intérim, premier vice-président par intérim, et deuxième vice-président par intérim, lesdites nominations devant être confirmées à la session extraordinaire du Conseil en juin 2008 et être entérinées jusqu'à l'élection du nouveau bureau en novembre 2008. Il a ensuite décidé que la question du rôle et de l'élection du Président du Conseil serait ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil.

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2007

11. Un représentant du Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège, le vérificateur externe des comptes de l'OIM, a donné un résumé de la déclaration du Vérificateur externe des comptes (reproduite *in extenso* en annexe IV) pour l'exercice financier clôturé le

31 décembre 2007. Cette déclaration a été distribuée à tous les Etats Membres sous la cote SCPF/8 et affichée sur le site web de l'OIM.

12. L'Administration a informé les Etats Membres que deux autres vérificateurs externes avaient été désignés par la Commission européenne pour procéder à la vérification comptable des projets financés par elle et analyser le cadre institutionnel de l'Organisation. Ces vérificateurs avaient constaté la solidité du dispositif de contrôle interne de l'OIM et formulé un certain nombre de recommandations.

13. En présentant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 (MC/2254), l'Administration a indiqué que les dépenses générales s'étaient accrues de 50 millions de dollars E.-U. en 2007, atteignant ainsi la somme de 784 millions de dollars. Sur cette dernière, 752 millions de dollars avaient été dépensés au titre de la partie opérationnelle du budget et 32 millions de dollars au titre de la partie administrative. Les augmentations de dépenses dans toutes les régions et dans tous les domaines de programmes relevant de la partie opérationnelle du budget représentaient un défi important en termes de gestion financière. Les Centres administratifs de Panama et de Manille apportaient leur soutien à toute la structure financière de l'Organisation, et des mesures étaient prises pour renforcer les contrôles internes et assurer dans l'ensemble des bureaux extérieurs la mise en place du projet PRISM (Gestion des systèmes intégrés – procédés et ressources).

14. Le Rapport contenait une section sur les principales données financières, indiquant où avaient été effectuées des dépenses importantes, en les comparant avec les chiffres de dépenses de 2006. Il contenait des informations sur l'arrière-plan organisationnel et la gouvernance, ainsi que sur les objectifs stratégiques adoptés en 2007 par les Etats Membres. L'Organisation avait enregistré une augmentation générale de son actif de l'ordre de 125 millions de dollars E.-U. depuis 2006, principalement du fait des fonds qu'elle avait reçus en prévision des projets à mettre en œuvre, lesquels fonds étaient donc tous entièrement réservés pour des projets spécifiques. Le budget de l'Administration s'était clôturé avec un déficit d'environ 184.000 francs suisses, essentiellement dû aux paiements plus importants que prévu d'indemnités dues à la cessation de service pour les membres du personnel quittant l'Organisation. Ces paiements correspondaient à une obligation statutaire et devaient être honorés en conformité avec les normes comptables internationales. Des efforts étaient déployés pour faire en sorte de remédier au problème des découverts de la réserve pour indemnités dues à la cessation de service des membres du personnel, relevant de la partie opérationnelle du budget. L'Organisation a par ailleurs relevé que les sommes à recevoir avaient augmenté depuis 2006, et que des mesures étaient prises pour encourager tous les donateurs à accélérer les paiements annoncés à l'Organisation.

15. Le Rapport contenait un tableau détaillé montrant les sources et les applications des revenus discrétionnaires, ainsi qu'un état des comptes relatifs au mécanisme de sécurité du personnel. Des détails étaient également donnés sur les dépenses de personnel et de bureau par lieu d'affectation. Les appendices 10 et 11 énuméraient les contributions volontaires versées par des donateurs et les projets auxquels étaient allées ces contributions. L'opinion des Vérificateurs externes des comptes était jointe au document, de même qu'un état de la partie résiduelle de la Caisse de prévoyance.

16. Un délégué s'est réjoui de l'adjonction de l'appendice sur les sources et applications des revenus discrétionnaires.

17. Le Comité permanent a recommandé l'approbation par le Comité exécutif du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007 (MC/2254).

V. CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

18. Le Comité permanent a examiné le rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/9 et SCPF/9/Rev.1).

19. L'Administration a fait savoir que, depuis la distribution du document SCPF/9 le 17 avril 2008, des paiements avaient été reçus de l'Albanie, de l'Autriche, du Japon, de la Lettonie, de la Nouvelle-Zélande, du Panama (pour 2007), des Philippines, de l'Uruguay et de la Zambie. Malheureusement, le paiement de la Zambie ne s'inscrivait pas dans un plan de remboursement et ce pays restait par conséquent sous le coup de l'Article 4 de la Constitution. L'Administration s'efforçait de conclure un plan de rééchelonnement de la dette avec le Gouvernement zambien, à la fois dans la capitale et à Genève.

20. Neuf Etats Membres avaient consenti à un plan de remboursement et étaient en conformité avec les termes et conditions desdits plans, tandis que trois autres avaient entrepris de négocier de tels plans. La somme totale restant due pour 2007 et les années antérieures s'élevait à 7,5 millions de francs suisses, à quoi s'ajoutait une somme de 13 millions de francs suisses pour 2008. L'OIM suivait très étroitement avec les Etats Membres la question des contributions assignées restant dues en leur adressant des rappels, en invitant le personnel sur le terrain à rencontrer les fonctionnaires des ministères compétents et en suggérant, chaque fois que possible, que les versements soient effectués dans la monnaie locale pour autant que l'OIM dispose d'un bureau sur place, et en prolongeant la durée des plans de remboursement dans une mesure jugée raisonnable par les Etats Membres.

21. Le Groupe africain a fait part de sa préoccupation à propos de la situation financière de l'Organisation à une époque où les flux migratoires croissants occasionnaient de nombreux problèmes, au nombre desquels figuraient les tentatives faites pour endiguer l'immigration et les cas rapportés de migrants africains qui s'étaient vu dénier l'accès à des services de santé. Pour s'assurer que l'OIM disposait des fonds nécessaires pour s'acquitter de sa mission, de nombreux Etats Membres du groupe actuellement visés par l'Article 4 de la Constitution faisaient de très sérieux efforts pour régler leurs arriérés de contributions.

22. Un Etat Membre a noté avec inquiétude que la somme restant due pour 2007 et les années antérieures s'était accrue de 14 % en une année, passant de près de 6,7 millions de francs suisses en mai 2007 à près de 7,6 millions de francs suisses en mai 2008. Selon lui, les Etats Membres devaient verser régulièrement leurs contributions assignées s'ils voulaient que l'OIM soit en mesure de fonctionner correctement. Il en appelait par conséquent à l'ensemble des Etats Membres pour qu'ils honorent leurs obligations financières et priaient instamment ceux d'entre eux qui étaient visés par l'Article 4 d'engager avec l'Administration des négociations en vue de conclure un plan de remboursement.

23. Le Directeur général a fait part de son sentiment selon lequel les Etats Membres en retard de paiement de leurs contributions n'étaient ni réticents ni peu désireux de s'acquitter de leurs dettes envers l'Organisation, et s'ils ne le faisaient pas, c'était que des circonstances

exceptionnelles les en empêchaient. L'OIM ne ménageait pas sa peine pour négocier avec eux des plans de remboursement et tentait de trouver des solutions, parmi lesquelles celle du paiement en monnaie locale. Le fait que le barème des quotes-parts de l'OIM était à présent parfaitement aligné sur celui des Nations Unies constituerait un avantage pour les pays les plus pauvres et leur permettrait de s'acquitter plus facilement à l'avenir de leurs obligations financières.

24. Le Directeur général adjoint a ajouté que l'Ambassadeur du Libéria à Paris avait confirmé que son pays s'acquitterait des deux années d'arriérés de sa contribution et conclurait un plan de remboursement étalé sur 15 ans. L'Administration attendait d'en recevoir confirmation écrite par voie officielle.

25. Le Comité permanent a pris note de la situation et des efforts déployés par certains Etats pour régler leurs contributions restant dues. Il a instamment prié tous les Etats Membres en retard de paiement de tout mettre en œuvre pour s'en acquitter dans les meilleurs délais possibles.

VI. REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008

26. Le Comité permanent a examiné la révision du Programme et Budget pour 2008 (MC/EX/688).

27. En présentant le document, l'Administration a fait observer qu'il contenait la première révision du Programme et Budget pour 2008. Une nouvelle révision serait présentée aux Etats Membres à l'automne 2008. Le document considéré contenait des descriptions de tous les projets qui avaient été révisés ou ajoutés depuis la publication du Programme et Budget original pour 2008 (MC/2227). Par principe, la partie administrative du budget restait inchangée. Cependant, en accord avec les dispositions contenues dans la résolution du Conseil n°1077 (LXXXIV) du 4 décembre 2002 sur l'application d'une solution systématique à l'utilisation des excédents dans la partie administrative du budget, l'excédent de 2006 ne dépassant pas 1 % de l'ensemble du budget de l'Administration y était repris en tant que supplément destiné à couvrir une dépense non récurrente, à savoir l'acquisition prévue de locaux à usage de bureaux à Manille.

28. La partie opérationnelle du budget avait augmenté de 282 millions de dollars E.-U., soit l'augmentation la plus forte jamais enregistrée dans une première révision du Programme et Budget. Le budget des opérations totalisait à présent 811 millions de dollars E.-U., et il fallait s'attendre qu'il atteigne 1 milliard de dollars d'ici à la fin de 2008 si la tendance se poursuivait. En parallèle, l'Administration avait enregistré une augmentation des revenus discrétionnaires à hauteur de 5,9 millions de dollars E.-U., dont la majeure partie avait été mise de côté pour le financement de trois postes: la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035, la sécurité du personnel et le projet PRISM.

29. La révision du Programme et Budget pour 2008 contenait des tableaux fusionnés sur la structure de base de l'Organisation, laquelle était financée par la partie administrative du budget et par la composante des revenus discrétionnaires correspondant à la commission pour frais généraux liés au projet. Elle comprenait également un résumé général faisant apparaître les changements intervenus dans la partie opérationnelle du budget pour tous les programmes,

région par région, un chapitre consacré aux programmes et aux projets de migration dans les situations d'après-crise par région, ainsi qu'une annexe dressant la liste des dépenses de personnel et de bureau pour l'ensemble des bureaux extérieurs. Tout avait été mis en œuvre pour donner un maximum d'informations par souci de transparence et d'exhaustivité.

30. Le Comité permanent a recommandé l'approbation par le Comité exécutif de la révision du Programme et Budget pour 2008 (MC/EX/688).

VII. BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2009

31. Le Comité permanent a examiné la proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2009 (MC/EX/689).

32. L'Administration a rappelé qu'après un processus d'alignement ayant duré 15 ans, l'OIM avait désormais un barème des quotes-parts parfaitement aligné sur celui des Nations Unies, alors qu'elle comptait un moins grand nombre de Membres que l'ONU. Par conséquent, il ne serait plus question de taux plancher et plafond, et tous les Etats Membres verraient leur quote-part exactement alignée sur celle du barème des Nations Unies. Il en résulterait une diminution substantielle des contributions assignées aux pays Membres en développement ou aux pays les moins avancés. L'Administration était particulièrement reconnaissante au Représentant du Maroc qui, avec l'appui d'autres Etats Membres, avait été à l'initiative de cette proposition décrite dans le document.

33. Le Comité permanent a recommandé l'adoption par le Comité exécutif du barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget, tel qu'indiqué dans la colonne 3 de l'annexe au document MC/EX/689, et le réexamen par les organes directeurs du barème des quotes-parts pour 2010 au printemps 2009.

VIII. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035

34. L'Administration a présenté le document SCPF/10 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Rapport final pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007), lequel contenait des informations générales et était complété de deux annexes. La première annexe était une liste des Etats Membres remplissant les conditions pour bénéficier du Fonds 1035, telle qu'établie au 31 décembre 2007; la deuxième était la liste de tous les projets approuvés par région, complétée d'un tableau financier sommaire.

35. Une somme totale de 2.182.334 dollars E.-U. avait été mise à disposition pour être allouée en 2007: 1,4 million de dollars provenait des revenus discrétionnaires, des reliquats de contributions volontaires sans affectation spéciale versées par l'Autriche et les Etats-Unis, et dont les gouvernements de ces deux pays avaient demandé qu'elles soient mises de côté pour le Fonds 1035, un report de revenus discrétionnaires de 2006 à hauteur de 600.000 dollars, une contribution de 100.000 euros du Gouvernement italien, versée à la fin de 2006, et une somme de 55.000 dollars récupérée à l'achèvement de projets financés par le Fonds 1035.

36. Quatre-vingt-cinq Etats Membres répartis sur cinq régions remplissaient les conditions pour bénéficier du Fonds 1035 au 31 décembre 2007, contre 83 en début d'année. Le tableau de distribution régionale contenu en annexe B répertoriait l'ensemble des projets auxquels des fonds avaient été alloués en 2007. Le Fonds avait été géré de telle sorte que les crédits soient alloués en proportion de la distribution géographique des Membres remplissant les conditions pour en bénéficier. Tous les fonds disponibles avaient été alloués à la fin de 2007, et 22 projets nationaux ainsi que 7 projets régionaux avaient été approuvés.

37. Revenant au document SCPF/11 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Rapport d'activité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2007), l'Administration a rappelé qu'au 1^{er} janvier 2008, le Fonds 1035 avait bénéficié d'un apport de fonds supplémentaire. De ce fait, une somme totale de 4.468.000 dollars E.-U. avait été mise à disposition pour 2008. Cette somme avait été séparée en deux lignes de crédit distinctes s'élevant respectivement à 1.421.000 dollars E.-U. et environ 3.050.000 dollars E.-U. La première ligne était composée de l'allocation de 1,4 millions de dollars provenant des revenus discrétionnaires ainsi que d'une somme de 21.000 dollars provenant des fonds récupérés à l'achèvement de projets financés par le Fonds 1035. La deuxième ligne avait bénéficié d'un apport de 2.979.000 dollars E.-U. à la clôture des comptes de 2007, ce qui représentait 25 % de la hausse des revenus discrétionnaires excédant le total des revenus discrétionnaires inscrits dans le Programme et Budget pour 2007. Une somme complémentaire de 50.000 euros avait été versée par le Gouvernement italien à la fin de 2007.

38. Les critères et lignes directrices du Fonds 1035 élargi avaient été actualisés au début de 2008 de façon à donner des orientations pratiques concernant le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit. La première ligne restait inchangée et continuait de fonctionner comme par le passé. Tous les Etats Membres ne tombant pas sous le coup de l'Article 4 de la Constitution de l'OIM pouvaient demander à bénéficier du Fonds et/ou à tirer profit des projets ainsi financés. Les plafonds de financement de la deuxième ligne de crédit étaient supérieurs à ceux de la première ligne, et les projets de la deuxième ligne avaient une durée maximale de 24 mois, contre 12 mois pour ceux de la première ligne. L'ensemble des projets pour lesquels des fonds étaient sollicités au titre de la première ou de la deuxième ligne de crédit devaient être accompagnés de demandes officielles de financement et d'autorisations écrites en provenance des capitales concernées.

39. Au 31 mars 2008, un total de 85 Etats Membres répartis sur cinq régions remplissaient les conditions requises pour bénéficier de la première ligne, tandis que 65 Etats Membres répartis également sur cinq régions remplissaient les conditions pour bénéficier de la deuxième ligne. Les tableaux de distribution régionale joints en annexe au document contenaient la liste des projets pour lesquels des fonds avaient été alloués au titre de la ligne 1 ou de la ligne 2 au 31 mars 2008. Des efforts seraient faits pour veiller à ce que les fonds soient alloués en accord avec la répartition géographique des Etats Membres remplissant les conditions requises. A ce jour, l'Asie s'était montrée prompte à soumettre des demandes de financement et à obtenir des fonds des deux lignes de crédit du Fonds. L'Afrique et les Amériques avaient plusieurs grands projets en cours, et tant le Siège que les bureaux extérieurs de l'OIM collaboraient avec les gouvernements concernés à la finalisation de ces propositions. Les crédits alloués au titre du Fonds 1035 durant le premier trimestre de 2008 représentaient 30 % du total des fonds disponibles pour l'année.

40. Le Directeur général a exprimé l'avis que le Fonds 1035 constituait un instrument très utile et que la deuxième ligne de crédit permettrait de progresser dans la réalisation de projets à plus long terme nécessitant des budgets plus importants. Le Fonds 1035 profitait aux Etats Membres et à l'Organisation elle-même, puisqu'il permettait de procéder à la réalisation de nouveaux projets, et, le cas échéant, de les rationaliser. Il a dit espérer que l'augmentation des fonds ainsi rendus disponibles se traduirait par un plus grand nombre de projets ayant utilement abouti. Bien que l'Afrique n'ait pas encore pu présenter à ce jour de projets susceptibles de bénéficier des fonds de la deuxième ligne de crédit, des efforts étaient faits dans ce sens. En effet, l'intérêt du Groupe africain dans la mise en place d'une mission à fonctions régionales pour l'Afrique centrale et de centres de renforcement de capacités cadrerait bien avec le potentiel accru de mise en œuvre de projets pilotes au titre du Fonds 1035. Il importait de s'assurer qu'une partie équitable des fonds soit allouée à tous les Etats Membres désireux d'accroître leur capacité de gestion des migrations.

41. Deux délégations se sont félicitées de l'expansion du Fonds 1035. L'une d'entre elles a demandé s'il serait possible d'établir à l'intention des gouvernements des rapports informels sur la mise en œuvre des projets, de façon à ce qu'ils restent informés des développements, ce à quoi l'Administration a répondu que de tels rapports pouvaient être établis à la demande.

42. Le représentant du Panama s'est dit reconnaissant de l'allocation faite au Département des migrations au titre du soutien au projet, à l'équipement et au renforcement de capacités du pays. Le Panama s'efforçait de résoudre ses problèmes de migration et avait adopté une nouvelle loi en la matière, pour répondre à l'élargissement du canal de Panama. Cette nouvelle loi offrirait également une protection accrue aux victimes de la traite en attendant la régularisation de leur situation.

43. L'Administration s'est dite heureuse de travailler avec le Gouvernement panaméen en cette époque de réformes majeures que traversait le pays. Le projet avait d'abord été ciblé sur la fourniture d'équipements devant permettre aux autorités en charge des migrations d'assurer un éventail plus large de formations à leur personnel des services d'immigration et de contrôle des frontières, mais l'OIM s'est dite tout à fait disposée à examiner d'autres moyens de soutenir les plans du gouvernement en vue d'une réforme plus ambitieuse de l'immigration.

44. Un représentant s'est dit préoccupé par le fait que les pays africains ne bénéficiaient toujours pas de la deuxième ligne du Fonds 1035. Il a estimé que des efforts devaient être faits d'urgence pour remédier à cette situation.

45. Le Comité permanent a pris note des rapports sur le soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (SCPF/10 et SCPF/11).

IX. ECHANGE DE VUES SUR LES THEMES PROPOSES PAR LES MEMBRES

a) Migration et Santé: programmes et perspectives de l'OIM

46. En présentant le document SCPF/12, Migration et Santé: programmes et perspectives de l'OIM – Pour une approche multisectorielle, l'Administration a défini la santé des migrants comme étant la somme des besoins de santé physique, mentale et sociale des migrants et des besoins de santé publique des communautés d'accueil. Le lien manifeste entre les migrations et

la propagation des maladies avait entraîné la mise au point des systèmes de quarantaine et les évaluations sanitaires des migrants. Si ces méthodes de lutte contre les maladies restaient encore valables aujourd'hui, de nouveaux défis étaient apparus du fait de l'ampleur, de la rapidité et de l'étendue des flux migratoires et de la persistance des disparités sociales, économiques et sanitaires, ces nouveaux défis exigeant à leur tour de nouvelles solutions. Une réponse systématique et multisectorielle s'imposait pour résoudre les problèmes d'ordre social, économique, culturel, structurel et environnemental influant sur la santé des migrants.

47. Les niveaux de risque et de vulnérabilité dépendaient des modalités migratoires. Les populations dites "invisibles" étaient une source d'inquiétude particulière. Il s'agissait des groupes de personnes qui, du fait de la nature de leur migration, tombaient entre les mailles du filet en termes de soins de santé et de protection sociale. On trouvait dans ces populations des migrants irréguliers, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des victimes de la traite, des professionnels du sexe se déplaçant d'une région à l'autre, des enfants migrants, orphelins ou non, des réfugiés urbains, des demandeurs d'asile et des personnes à charge abandonnées par les migrants, qui avaient fréquemment pour caractéristique commune de ne pas avoir accès à des services médicaux. En répondant aux besoins de santé de ces migrants, on pouvait atténuer la stigmatisation dont ils faisaient l'objet et tenter de les intégrer dans la société.

48. Le rôle du Département de Migration et Santé de l'OIM avait évolué avec le temps, sous l'effet de l'évolution de la dynamique migratoire et de l'apparition de défis tels que la traite des personnes, le VIH/Sida et la propagation des autres maladies due à la mobilité et à la mondialisation. La santé était une question transversale qui concernait l'ensemble des grands domaines stratégiques d'activité de l'Organisation, et le Département avait par conséquent un rôle à jouer pour ce qui était de faire en sorte que la santé des migrants soit prise en compte dans toutes les activités de l'Organisation et de susciter une prise de conscience accrue des questions de santé dans le contexte migratoire et du fait que, si la migration influait sur la santé, celle-ci influait à son tour sur la dynamique migratoire. Le Département aidait les bureaux extérieurs de l'OIM à apporter des réponses appropriées aux besoins sanitaires particuliers des migrants et assurait une assistance technique et un soutien au niveau de la mise en œuvre des programmes. A l'heure actuelle, les programmes de santé dans le contexte migratoire concernaient plus de 50 pays, et étaient passés de simples évaluations et dépistages médicaux à d'autres services englobant les traitements, l'éducation des populations, les vaccinations, etc. Le Département avait également un rôle à jouer dans la promotion de la santé des migrants appartenant aux groupes les plus vulnérables. A cet égard, plus de la moitié de ces programmes se rapportaient au VIH/Sida, notamment en Afrique, mais les programmes liés à l'état de préparation à la grippe aviaire et humaine avaient eux aussi pris plus d'expansion.

49. Le Département de Migration et Santé opérait sur la base du principe que, pour produire un impact positif sur la santé publique, des stratégies s'imposaient dans tous les secteurs pertinents, à savoir l'emploi, l'économie et le développement. C'est pourquoi il avait noué des partenariats avec des gouvernements, des institutions des Nations Unies et en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ONUSIDA, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial, de même qu'avec certaines grandes ONG et des partenaires du secteur privé. Un partenariat de ce type était celui consacré au VIH/Sida et à la mobilité en Afrique australe, qui visait à réduire l'incidence et les conséquences du VIH/Sida parmi les travailleurs migrants et leurs familles. Le projet de santé dans le contexte migratoire en Thaïlande constituait pour sa part un modèle vers lequel tendre pour résoudre des problèmes de santé dans les populations migrantes, soutenir l'intégration et

promouvoir la capacité des migrants à participer au développement et à l'économie des pays concernés. Un autre partenariat concernait la migration des professionnels de la santé en Afrique de l'Est, où la pénurie de ressources humaines dans le domaine sanitaire constituait un obstacle majeur à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le contexte de ce partenariat, des efforts étaient actuellement déployés pour comprendre la dynamique de cette migration et le contexte politique dans lequel elle s'effectuait, et pour répondre aux lacunes constatées dans les politiques, les données et l'action de planification des pays concernés aux fins de mieux gérer ce phénomène.

50. D'autres partenariats encore traitaient par exemple des questions de santé publique qui étaient survenues aux nouvelles frontières de l'Europe de l'Est suite à l'élargissement de la zone de Schengen, des problèmes de santé génésique des jeunes Colombiens vulnérables dans les populations d'enfants et d'adolescents déplacés à l'intérieur de leur pays et séparés de leur famille, qui n'avaient que peu de connaissances ou de moyens pour se protéger contre l'exploitation sexuelle et le risque de contracter des maladies, ainsi que de la dimension psychosociale de la santé des migrants au Liban. Les personnes ayant reçu une formation au Liban avaient ensuite procédé à des évaluations au sein de la population iraquienne en Jordanie et au Liban et avaient mis au point des programmes au Kenya à la suite des déplacements récents de populations dans ce pays.

51. En dépit des nombreux efforts qui se poursuivaient pour promouvoir la santé des migrants, on constatait qu'il restait encore des efforts à faire pour que les professionnels de la santé prennent bien conscience de la dynamique migratoire. Le fait de renforcer les capacités au niveau national était très important, et les unités de santé dans le contexte migratoire qui avaient été mises en place au sein des ministères de la santé en Thaïlande et au Kenya méritaient de servir d'exemple à reproduire dans d'autres pays.

52. Plusieurs Etats Membres ont salué les efforts déployés par l'OIM pour promouvoir la santé des migrants dans le monde et ont pris acte de la nécessité d'intégrer la santé des migrants dans les politiques nationales au moyen d'une approche transsectorielle, et aussi de nouer des partenariats régionaux, bilatéraux et multilatéraux. Ils ont pris note avec satisfaction du travail accompli par l'OIM au niveau national dans les domaines de l'élaboration de politiques, du renforcement de capacités et de l'évaluation des causes de la migration. Un représentant a souligné la nécessité d'une approche de la santé des migrants s'appuyant sur le droit. Deux autres ont relevé qu'il importait de ne pas considérer que tous les migrants étaient en situation de vulnérabilité ou que l'accès aux systèmes de soins de santé publique était la seule solution aux besoins de santé des migrants.

53. Le Représentant du Portugal a indiqué que, durant la présidence portugaise de l'Union européenne, celle-ci avait souligné l'importance d'inscrire la santé des migrants dans l'agenda européen en convoquant une conférence sur la santé et la migration dans l'Union européenne, ce qui avait conduit le Portugal à soulever la question au sein de l'OMS. A cette suite, une résolution concernant la santé des migrants serait débattue lors de la prochaine Assemblée mondiale de la santé. Un partenariat avait été noué au niveau européen, avec l'appui de l'OIM, afin d'atténuer la vulnérabilité des migrants face à l'infection par le VIH. Le Portugal déployait des efforts au niveau national pour améliorer l'accès de tous aux soins de santé, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut économique ou légal.

54. L'Administration a remercié les Etats Membres de leurs encouragements et a confirmé que le Portugal avait en effet joué un rôle déterminant dans la rédaction de la résolution sur la santé des migrants devant être adoptée à la prochaine Assemblée mondiale de la santé.

b) Le point sur le partenariat international sur la migration et le développement

55. Evoquant le document SCPF/13, l'Administration a rappelé que le Partenariat international sur la migration et le développement était la première initiative substantielle prise par le Groupe mondial sur la migration. Initialement proposée par l'OIM et un certain nombre d'autres institutions, elle avait été redéfinie après la première session du Comité permanent et ensuite entérinée par les chefs de secrétariat des institutions du Groupe, le 9 novembre 2007. La nouvelle définition de l'Initiative ainsi entérinée était reproduite en annexe au document SCPF/13 et avait été soumise au Gouvernement des Philippines, en sa qualité de Président du Forum mondial sur la migration et le développement de 2008, en raison du lien potentiel entre les objectifs proposés dans le cadre de ce partenariat international et les travaux du Forum mondial.

56. Le Gouvernement des Philippines avait répondu à la mi-mars. Il avait exprimé sa satisfaction au nom de la troïka du Forum mondial (Belgique, Philippines et Grèce) pour les efforts déployés par le Groupe mondial sur la migration à propos de l'objectif 1 – assurer le suivi des recommandations et des résultats des mesures préconisées par le Forum mondial sur la migration et le développement afin d'assurer la continuité. En revanche, il avait jugé prématuré les objectifs 2 et 3, relatifs à la cohérence politique et au renforcement de capacités, indiquant qu'il ne souhaitait pas poursuivre ces deux objectifs. Il avait suggéré que le Forum mondial puisse tirer parti d'une structure de soutien allégée, en indiquant que la possibilité de créer une telle structure serait débattue par le Groupe directeur du Forum mondial, par les Amis du Forum et par le Forum lui-même à Manille.

57. Le Représentant des Philippines a ajouté que le Groupe directeur du Forum mondial se réunirait à Genève le 7 mai afin de débattre notamment de l'avenir du Forum. Le 27 mai, les Amis du Forum débattaient à leur tour de cette même question, sur la base d'un document traitant de la proposition faite par le Groupe mondial sur la migration, et plus particulièrement à propos d'une structure de soutien allégée. Il fallait espérer que ce débat déboucherait sur une proposition tangible à soumettre au Forum mondial à Manille en octobre 2008. Tant le Président en exercice que la troïka étaient d'accord sur la nécessité d'une forme de structure de soutien pour assurer la mémoire institutionnelle et garantir l'efficacité générale du processus, tout en considérant qu'il appartenait au Groupe directeur et aux Amis du Forum de définir quelle forme une telle structure devrait prendre et quelles seraient ses fonctions.

58. Les Etats Membres se sont félicités de cette mise à jour de l'Administration à propos du Partenariat international et de la possibilité qui leur était offerte de faire part de leurs commentaires. Bien qu'estimant qu'une approche cohérente s'imposait en ce qui concernait les recommandations et les résultats concrets du Forum mondial de manière à garantir la continuité, ils se sont interrogés sur le besoin d'un "partenariat international" traitant de cohérence politique entre la migration et le développement, étant donné le nombre d'enceintes où ces questions étaient déjà débattues. Ce qu'il fallait, à leur sens, c'était un secrétariat capable de mener des activités et des projets s'accordant avec les recommandations du Forum mondial, et non pas un autre mécanisme inter-institutions. Cela étant dit, le Groupe mondial sur la migration devrait peut-être se montrer plus résolu en proposant de faire fonction de secrétariat potentiel.

59. L'Administration a rappelé que le Groupe mondial sur la migration avait clairement précisé par écrit, comme à l'occasion de réunions des Amis du Forum, qu'il était prêt à appuyer le Forum mondial, notamment en lui fournissant un secrétariat si tel était le souhait des gouvernements. Il avait cependant été bien précisé au Groupe que le Forum était une initiative des gouvernements et que les institutions ne devaient pas prendre le pas sur ces derniers.

60. Les Etats Membres ont soulevé un certain nombre de questions. Quelles activités spécifiques le Partenariat international pourrait-il mettre en œuvre ? Comment ces activités seraient-elles financées, et des bailleurs de fonds s'étaient-ils déjà manifestés ou avaient-ils été pressentis ? Trouverait-on également parmi les partenaires des représentants des milieux universitaires et des groupes de réflexion ? Pourquoi le Comité de surveillance n'était-il plus qualifié de "petit" dans la version révisée du 16 novembre et comment l'Administration voyait-elle l'évolution de ce Comité de surveillance ? Pourquoi, dans la version anglaise, la formulation initiale de l'objectif 1, qui était "assurer le suivi des recommandations" avait-elle été modifiée en "soutenir le suivi des recommandations" ? Comment l'OIM voyait-elle l'avenir du Partenariat international à présent que la troïka avait déclaré les objectifs 2 et 3 non compatibles à ce stade avec le Forum mondial ?

61. L'Administration a donné des exemples d'activités spécifiques que le Partenariat international pourrait accomplir: l'élaboration par l'OIM, la Banque mondiale, le PNUD et l'UNICEF d'un manuel précisant comment incorporer les considérations liées aux questions migratoires dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, notamment dans les pays en développement et dans ceux dont l'économie est en transition; une aide aux pays désireux d'améliorer leur planification et leur élaboration de politiques en matière de migration de main-d'œuvre, la cartographie des capacités et le recensement des besoins. Toutes ces activités pourraient être déployées à la demande des gouvernements agissant à titre individuel. La Banque mondiale avait fait savoir qu'elle serait en mesure de fournir des ressources internes, mais qu'elle ne couvrirait qu'un pourcentage donné de l'ensemble et que des donateurs devraient par conséquent compléter les fonds manquants. Plusieurs gouvernements s'étaient dits intéressés à financer ces activités, mais aucun n'avait fait d'annonce ferme.

62. L'Administration a en outre rappelé que le but du partenariat international n'était pas de créer une nouvelle institution, mais plutôt de favoriser la coopération en matière de migration et de développement au niveau pratique. En tant que tel, le Forum mondial n'avait aucune capacité opérationnelle, et plusieurs gouvernements s'étaient demandé de quelle manière les idées et recommandations émises par le Forum pourraient être soutenues, en partenariat avec les institutions compétentes. Certaines de ces idées pourraient certainement être mises en œuvre par les gouvernements agissant à titre individuel (raison pour laquelle "assurer le suivi" était devenu "soutenir le suivi" dans la version révisée du document en anglais). Pour d'autres, une collaboration entre les gouvernements et les institutions serait logique.

63. En admettant que les gouvernements débattent au sein du Forum mondial de la nécessité de doter celui-ci d'un secrétariat, les institutions constituant le Groupe mondial sur la migration estimaient devoir proposer leurs services si les gouvernements décidaient de faire appel au Groupe. Le Comité de surveillance avait pour sa part été suggéré par la Banque mondiale en liaison avec le Fonds d'affectation spécial multi-bailleurs. Comme les gouvernements ne

voulaient pas d'un Fonds d'affection spécial qui soit lié au processus du Forum mondial, le besoin d'un comité de surveillance ne se justifiait pas.

64. Les institutions constituant le Groupe mondial sur la migration restaient déterminées à faire avancer les choses dans le cadre des objectifs 2 et 3, que ce soit en liaison avec le Forum ou séparément, et elles examineraient la meilleure façon de procéder dans ce domaine à l'occasion de leur prochaine réunion. Elles considéraient le Partenariat international comme allant au-delà de la simple collaboration entre gouvernements et institutions; en effet, l'OIM espérait voir s'y adjoindre en qualité de partenaires des universitaires, des groupes de réflexion et des organismes de la société civile actifs sur la scène de la migration et du développement.

65. Le Directeur général a rappelé qu'il existait un besoin bien réel de renforcement de capacités, non pas seulement au sens restreint de la formation de fonctionnaires aux procédures en vigueur, mais plus généralement de la formation des gouvernements, des migrants eux-mêmes, des groupements du secteur privé, de façon à assurer un meilleur fonctionnement du marché mondial du travail en expansion. Cette action de renforcement de capacités pouvait prendre de nombreuses formes – la formation, la production de documents et d'études, un travail de recherche orienté sur les marchés futurs des compétences, l'organisation de négociations avec des groupes de pays désireux de conclure des accords basés sur l'offre et la demande – et cette action ne concernait pas uniquement les pays en développement. Les 14 institutions constituant le Groupe mondial sur la migration seraient désireuses de faire progresser la question au sein du Forum mondial, mais elles voyaient aussi le renforcement de capacités comme la raison d'être potentielle du Groupe lui-même.

66. Un Etat Membre a suggéré que le document accorde davantage de place aux tables rondes qui seraient amenées à débattre de la protection des droits de l'homme et du renforcement de capacités à Manille, et a demandé de quelle façon le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pourrait être encouragé à s'impliquer davantage. L'Administration a fait remarquer que la dernière ligne de l'objectif 3 faisait spécifiquement référence à la protection des droits des migrants et à leur bien-être, ajoutant que le HCDH avait été encouragé à se joindre à cette initiative.

67. Un autre Etat Membre a fait observer que, dans ses débats, le Comité permanent avait clairement souligné les deux aspects de la question : la coopération au sein du Groupe mondial sur la migration en tant que telle et ce à quoi elle devait aboutir; et le partenariat explicitement noué avec le Forum mondial, qui était, à son avis, un point de débat relevant du processus préparatoire du Forum auquel œuvrait le Comité directeur, les Amis du Forum et, en définitive, le Forum lui-même. S'agissant du Comité directeur, il jugeait utile de rappeler que l'une des principales recommandations du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales appelait à un renforcement de la coordination interinstitutions associant les Etats Membres. Dans sa forme actuelle, le Groupe mondial sur la migration, s'il n'était peut-être pas la meilleure traduction possible de cette recommandation, avait au moins le mérite d'exister. La prochaine étape pourrait être de convoquer deux réunions informelles par an de toutes les institutions du Groupe, avec l'ensemble des Etats Membres. Il ne fallait pas oublier que le but était de promouvoir les activités liées à la migration et au développement. Les stratégies de réduction de la pauvreté en donnaient une bonne illustration, car elles constituaient un lien direct entre la migration et le développement, un domaine où une institution agissant isolément serait impuissante.

68. Le Directeur général a fait part de sa décision de soulever avec les partenaires de l'OIM au sein du Groupe la question des discussions entre les institutions membres du Groupe et les représentants des gouvernements à Genève. De telles discussions pourraient peut-être s'inscrire dans le contexte des sessions du Conseil de l'OIM.

c) *Migration Initiatives*: évaluation pour 2007 et perspectives pour 2008

69. En présentant le rapport sur les initiatives en matière migratoire (SCPF/14), l'Administration a indiqué que ce document contenait des informations générales sur les appels de fonds lancés dans le cadre de *Migration Initiatives* – 2008, ainsi qu'une analyse des fonds reçus pour les activités de programmes en 2007. Ce document avait été compilé sur la base d'informations recueillies par les bureaux extérieurs à propos des activités dont la réalisation était prévue en 2008, sous réserve de disposer à cet effet de fonds suffisants. Certaines activités avaient démarré en 2007 mais n'étaient pas encore intégralement financées; d'autres relevaient de domaines présentant une priorité nouvelle ou renouvelée, comme la migration et le développement. Les bureaux de l'OIM dans le monde se livraient à un dialogue ininterrompu avec les parties prenantes afin d'élaborer et de modifier des propositions de projets pour faire face aux besoins migratoires en évolution. Les projets qui étaient élaborés en continu pouvaient par conséquent ne pas toujours se rattacher à des propositions originales présentées dans le document *Migration Initiatives*, qui n'était rien d'autre qu'un instrument de mobilisation de fonds; les donateurs ne prenaient pas leur décision sur cette seule base. *Migration Initiatives* donnait aux bailleurs de fonds une vue détaillée du rôle de l'OIM dans une région ou un pays donné, ainsi que des ressources nécessaires pour réaliser les objectifs clés de gestion des migrations.

70. Les besoins généraux pour 2008 s'élevaient à 762 millions de dollars E.-U. Toutes les initiatives de programme comprises dans l'appel de fonds de *Migration Initiatives* reflétaient des projets prioritaires nécessitant des fonds pour engager, compléter ou élargir des activités existantes. Les activités proposées continueraient d'être débattues avec les parties prenantes et évolueraient à mesure que des engagements de soutien financier seraient reçus et que les circonstances sur le terrain changeraient. L'OIM recevait non seulement des fonds des gouvernements, mais aussi des institutions, des entreprises et de la société civile. Dès l'instant où des programmes et des projets avaient bénéficié d'un versement de fonds, ils étaient incorporés dans les révisions du Programme et Budget.

71. L'appel de fonds *Migration Initiatives 2008* était ventilé par régions et sous-régions. L'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique étaient la sous-région africaine ayant les besoins de financement les plus élevés, mais les besoins de régulation des migrations en Afrique australe étaient également importants. Au Moyen-Orient, les besoins de financement pour l'Iraq restaient élevés, l'Organisation s'efforçant de réunir environ 87 millions de dollars E.-U. au titre de l'assistance humanitaire aux seuls déplacés internes. Le financement total requis dans les Amériques s'élevait à 44 millions de dollars E.-U. En Asie, les besoins les plus importants étaient ceux de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, en particulier l'Afghanistan et Sri Lanka, dans le cadre des activités d'urgence et d'après-crise. En Europe, les sous-régions de l'Europe de l'Est et du Sud-Est étaient celles où les besoins de financement étaient les plus importants. Le document contenait également un aperçu d'ensemble des projets conjoints OIM/Union européenne, ainsi que des besoins de cofinancement, et des informations sur des projets couvrant plus d'une seule région.

72. Les besoins de financement contenus dans l'appel de fonds *Migration Initiatives 2007* s'étaient élevés à 595 millions de dollars E.-U. Il n'était pas possible de déterminer quelle partie des fonds reçus avait été versée pour répondre directement aux demandes de financement originales. Bon nombre des projets présentés dans l'appel de fonds de 2007 avaient évolué en cours d'année. Un total de 535 millions de dollars E.-U. avait été reçu pour différents projets. L'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique étaient la sous-région africaine ayant reçu les fonds les plus conséquents, essentiellement destinés au Soudan. Au Moyen-Orient, les sommes les plus importantes avaient été reçues pour les déplacements internes en Iraq. Dans les Amériques et en Asie, les activités d'urgence et d'après-crise avaient suscité le plus grand nombre de réactions, à savoir respectivement dans les pays andins, en Indonésie, en Afghanistan et à Sri Lanka. En Europe, des sommes considérables avaient été versées pour la régulation des migrations. Même si les modalités et les proportions de versement de fonds restaient comparables d'année en année, on avait constaté une augmentation générale des fonds destinés à la gestion des migrations. Les Etats Membres avaient été la principale source de financement en 2007, mais les fonds en provenance des institutions des Nations Unies et des ONG étaient en hausse, de même que les partenariats avec le secteur privé.

73. Le Groupe africain a fait part de sa satisfaction à propos des programmes et des projets entrepris par l'OIM en Afrique, et plus particulièrement le projet essentiel consistant à établir un centre africain de renforcement de capacités, destiné à renforcer l'action de formation des Africains en matière de politique migratoire, tout en faisant observer que sur les quelques 220 millions de dollars E.-U. alloués à des programmes et des projets en Afrique au titre de l'appel de fonds de 2007, seulement 86 millions de dollars avaient été effectivement versés. Fallait-il en déduire que les programmes et les projets proposés n'avaient pas été réalisés ?

74. Un représentant a émis la suggestion que chaque section de *Migration Initiatives* comporte une description des activités en cours de financement, afin d'aider les donateurs à identifier les programmes auxquels des fonds pourraient être alloués. Il serait en outre utile de mettre en lumière les activités constituant de nouvelles initiatives ou des projets pour lesquels peu d'activités ont été déployées à ce jour.

75. Un autre représentant a demandé pour quelle raison les activités énumérées dans l'appel de fonds de 2008 représentaient 94 % de la partie opérationnelle du budget, alors qu'elles n'en représentaient que 79 % en 2007.

76. L'Administration a expliqué que le document *Migration Initiatives* reflétait l'état des lieux en septembre d'une année donnée concernant les fonds demandés pour l'année suivante. Les projets proposés ne pouvaient être réalisés que si les fonds en question étaient versés. L'OIM élaborait constamment des propositions de projets qui étaient ensuite débattues avec les gouvernements et les donateurs, en fonction des besoins de migration les plus urgents. Si le document *Migration Initiatives* constituait initialement la partie III du Programme et Budget, il en avait finalement été séparé pour devenir un instrument complet de mobilisation de fonds. L'Administration avait pris note des suggestions faites pour améliorer celui-ci. Etant donné que la partie opérationnelle du budget s'appuyait sur les fonds qui avaient été reçus ou que l'Administration escomptait recevoir au cours d'une année donnée, et vu que *Migration Initiatives* s'appuyait sur les activités prévues et sur les fonds requis pour leur réalisation, la comparaison entre les deux n'était pas possible.

77. Le Directeur général a expliqué que la situation financière de l'Organisation pouvait s'analyser sur la base de trois documents différents. Le premier, le Programme et Budget, était publié à l'automne et prévoyait les fonds dont l'Organisation disposerait pour l'exercice financier à venir. Il était révisé à deux reprises, mais ne constituait jamais qu'une estimation. Le deuxième était le Rapport financier, qui était publié en fin d'année et analysait les rentrées et les dépenses réelles de l'Organisation au cours de l'année en question. Le troisième document était *Migration Initiatives*. Celui-ci n'était ni une prévision des fonds que l'Organisation pouvait escompter recevoir, ni un rapport de ce qui avait été reçu et dépensé, mais plutôt un document de mobilisation de fonds reflétant ce que l'Organisation estimait nécessaire en termes de financement dans différents secteurs ayant fait l'objet de négociations avec les gouvernements. Le document SCPF/14 décrivait l'appel de fonds pour 2008 et comparait la demande de 2007 avec les fonds effectivement reçus et dépensés, ce qui indiquait les secteurs dans lesquels il fallait continuer à travailler.

78. Un représentant s'est demandé s'il ne serait pas possible de repousser au-delà de septembre la date limite de soumission des projets, sachant que l'appel était lancé en février de l'année suivante.

79. L'Administration a répondu que la date limite de septembre tenait compte du temps nécessaire pour coordonner toutes les données communiquées par les bureaux extérieurs et les fusionner en un document cohérent. Ce calendrier correspondait en outre à l'exercice budgétaire de la plupart des donateurs.

d) Base légale et tendances concernant les revenus discrétionnaires, et contrôle de leur utilisation

80. L'Administration a resitué le débat dans son contexte. Depuis 2002, la partie opérationnelle du budget avait été multipliée par quatre, les effectifs par trois, et le nombre d'Etats Membres, de bureaux extérieurs et de projets par deux. Sur la même période, la partie administrative du budget était restée soumise à l'impératif de la croissance nominale zéro, même si, à certaines occasions, la croissance réelle zéro avait été appliquée, le budget de l'Administration étant ainsi passé à 36 millions de francs suisses en 2002 et à 38 millions en 2008. Pour leur part, les revenus discrétionnaires avaient été triplés, passant d'environ 12 millions de dollars E.-U. en 2002 à près de 37 millions de dollars en 2008, mais ils étaient restés stables en proportion du budget général.

81. L'OIM était alignée sur le régime commun des Nations Unies pour ce qui concernait les dépenses de personnel, sur lesquelles elle n'avait par conséquent que peu ou pas du tout de contrôle. Elle devait financer les augmentations statutaires de dépenses (inflation, augmentation du coût de la vie dans différentes régions du monde) à hauteur d'environ 2 millions de dollars E.-U. chaque année, par le seul moyen de l'allocation du budget administratif et des revenus discrétionnaires. C'est grâce aux Centres administratifs de Manille et de Panama et de différentes mesures de maîtrise des coûts adoptées par l'Administration qu'elle avait pu équilibrer les budgets au fil des ans, s'évitant ainsi les déficits importants qu'aurait pu entraîner la nécessité d'assurer la couverture des structures de base de l'Organisation.

82. Les revenus discrétionnaires faisaient partie du système de gestion financière de l'OIM, et ils étaient régis par l'Article 25 de la Constitution et les Articles 3, 5 et 10 du Règlement financier. L'Article 10.1 du Règlement financier stipulait ceci: "Le Directeur général établit les

règles financières détaillées et fixe les procédures permettant d'assurer une saine gestion financière conforme aux principes d'économie et d'efficacité [...]". Ces règles et ces procédures étaient régulièrement mises à jour dans le Programme et Budget, le Rapport financier et les Résolutions du Conseil. A signaler en particulier l'importance, pour les revenus discrétionnaires, de la Résolution n° 1129 du 2 décembre 2005 concernant la commission pour frais généraux liés aux projets. Par ailleurs, le document MC/EX/660, Eléments d'appréciation concernant la planification budgétaire et d'autres questions connexes, définissait le processus de planification budgétaire et la terminologie financière.

83. Les revenus discrétionnaires étaient tirés de trois sources principales: les contributions sans affectation spéciale et les intérêts créditeurs (connus sous l'expression de revenus divers) et les rentrées de la commission pour frais généraux liés aux projets. Ces revenus discrétionnaires étaient utilisés pour couvrir les dépenses variables de la structure de base de l'Organisation, qui n'étaient pas couvertes par l'allocation du budget administratif et ne pouvaient être attribués à une activité de projet en particulier. Les revenus discrétionnaires ne figuraient pas dans le Règlement financier et, par conséquent, ne faisaient pas l'objet d'une résolution spécifique. Cependant, depuis l'adoption de la commission pour frais généraux liés aux projets, ils étaient évoqués dans tous les documents financiers et donc approuvés par les Membres.

84. Revenant sur les documents SCPF/15 et SCPF/15/Add.1 (Genèse des revenus discrétionnaires et Addendum), l'Administration a fait observer que l'annexe du document SCPF/15 (page 2) indiquait que les revenus discrétionnaires étaient en augmentation depuis 2004. Le document SCPF/15/Add.1 apportait un complément d'information demandé par les Etats Membres lors des consultations informelles ayant eu lieu une semaine plus tôt. La page 1 montrait comment les revenus discrétionnaires étaient révisés en cours d'exercice financier, depuis la prévision initiale donnée dans le Programme et Budget jusqu'aux chiffres finals publiés dans le Rapport financier, en passant par la révision du Programme et Budget et la réactualisation succincte de ce dernier. La page 2 montrait comment le total des revenus discrétionnaires avait effectivement été appliqué en cours d'année 2006, 2007 et 2008, tandis que la page 3 montrait comment les revenus discrétionnaires additionnels avaient été mis à profit en 2006, 2007 et 2008.

85. Plusieurs Etats Membres ont remercié l'Administration d'avoir fourni sans attendre les renseignements demandés. Deux d'entre eux, notant que les revenus discrétionnaires ne cessaient d'augmenter et qu'ils allaient probablement dépasser l'allocation du budget administratif en 2008, ont estimé qu'ils devraient faire l'objet d'informations, de débats et de contrôles d'un niveau comparable à ceux appliqués à la partie administrative du budget. Ils ont proposé qu'un groupe de travail à composition non limitée soit créé pour examiner comment le Comité permanent et le Conseil pourraient exercer un rôle de supervision ciblée sur les revenus discrétionnaires. D'autres suggestions ont également été émises, parmi lesquelles celle d'un rapport distinct dans chaque Programme et Budget consacré aux revenus discrétionnaires escomptés pour l'exercice financier en question et sur les plans de l'Administration concernant leur utilisation, ou un rapport distinct et un point de l'ordre du jour distinct consacrés aux revenus discrétionnaires à chaque session du Comité permanent, suivis d'un débat sur les revenus discrétionnaires dans le cadre du processus mis en place pour la partie administrative du budget (fixation des priorités, détermination des résultats escomptés dans l'immédiat, à moyen et à long terme). Le but n'était pas de faire de la microgestion mais plutôt, étant donné le fait que les revenus discrétionnaires tendaient à devenir la source principale du budget de base,

d'obtenir un consensus de la part des Etats Membres sur la manière d'en faire usage et, dans le même temps, améliorer la supervision et la flexibilité.

86. En réponse à une question posée par une délégation sur la façon dont l'Administration avait fixé le taux des revenus discrétionnaires à 5 ou 6 % de la partie opérationnelle du budget, l'Administration a répondu qu'elle avait pris en considération les exercices 2002 et 2008, et que dans l'un et l'autre cas, les revenus discrétionnaires s'étaient élevés à près de 5 %.

87. La même délégation a également recommandé que le Règlement financier soit mis à jour, estimant que l'Organisation pourrait davantage travailler dans la transparence sur la base d'un Règlement financier mis à jour que sur celle d'une simple compilation ou accumulation de résolutions et de documents. Une autre délégation a exprimé l'opinion que cela offrirait peut-être l'occasion idéale de tirer le meilleur parti de la flexibilité de l'Organisation dans l'utilisation des revenus discrétionnaires et de rendre la supervision de ces dépenses plus explicite.

88. L'Administration a rappelé que l'OIM avait entrepris de s'aligner sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), lesquelles étaient elles-mêmes en cours de révision. Pour elle, il vaudrait mieux mettre à jour le Règlement financier lorsque ce processus aurait été achevé. Elle espérait être en mesure de soumettre un premier projet aux Etats Membres pour la troisième session du Comité permanent. Ce serait également le meilleur moment de passer en revue les différentes résolutions consacrées à l'utilisation des revenus discrétionnaires. Tout en saluant l'idée de créer un groupe de travail sur la question et en s'engageant à fournir à ce dernier toutes les informations requises, elle s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux traiter la question à l'occasion des consultations informelles devant avoir lieu après l'été et avant les réunions des organes directeurs de l'automne, lorsque tous les Etats Membres seraient présents.

89. Un Etat Membre a soulevé un certain nombre de questions.

- i) La résolution n° 1110 du 3 décembre 2004, portant sur l'utilisation du revenu provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs, stipulait que l'utilisation de la commission pour frais généraux liés aux projets dans le cadre de la partie opérationnelle du budget exigeait l'approbation préalable des organes directeurs. Comment cette approbation préalable était-elle obtenue, et était-elle également requise pour les revenus divers (intérêts créditeurs et contributions sans affectation spéciale)? Si une approbation préalable n'était pas requise, pourquoi l'OIM dressait-elle la liste de toutes les dépenses financées par les revenus discrétionnaires en pages 20 à 22 de la révision du Programme et Budget pour 2008 ? Une telle approche pourrait restreindre la flexibilité de l'Administration dans son attribution des revenus divers, pour lesquels aucune approbation préalable n'était requise, en laissant les Etats Membres dans la perplexité à propos des dépenses qu'ils devaient réellement approuver. La prochaine révision du Programme et Budget et le prochain Rapport financier devaient clairement indiquer quelles allocations de revenus discrétionnaires exigeaient une approbation préalable.
- ii) La résolution n° 1110 du 3 décembre 2004 précisait également que le revenu provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets devait servir à financer les dépenses administratives, pour autant que celles-ci se limitent aux besoins variables de

l'Organisation. Les mêmes restrictions s'appliquaient-elles aux intérêts créditeurs et aux contributions sans affectation spéciale ?

- iii) S'agissant du processus interne par lequel les revenus discrétionnaires étaient passés en revue et alloués, que se passait-il lorsque le montant diminuait ou – beaucoup plus vraisemblablement – augmentait durant l'exercice financier ? Si les activités progressaient dans une région géographique donnée ou dans un secteur de programme donné, la somme des revenus discrétionnaires attribués à cette région ou à ce secteur était-elle ajustée en conséquence ? Les bureaux extérieurs et les unités du Siège avaient-ils la possibilité de soumettre de nouvelles demandes d'allocations ?
- iv) Les demandes d'allocations de revenus discrétionnaires destinées à fournir un capital d'amorçage pour de nouvelles initiatives, à combler des lacunes temporaires de financement, à maintenir des bureaux extérieurs dans des lieux stratégiques et à financer des projets prioritaires étaient-elles aussi satisfaites à l'aide des rentrées de fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projet, ou exclusivement au moyen des intérêts créditeurs et des contributions sans affectation spéciale ?

90. L'Administration a répondu que, si la résolution n° 1110 du 3 décembre 2004 ne prévoyait pas l'obtention de l'approbation préalable des Etats Membres pour l'allocation des intérêts créditeurs et des contributions sans affectation spéciale, elle ne faisait pas de distinction entre les différentes composantes des revenus discrétionnaires, qui étaient donc toutes soumises au même processus. Il ne fallait cependant pas oublier que d'autres résolutions du Conseil régissaient indirectement l'utilisation des revenus discrétionnaires. Par exemple, la résolution n° 1035 du 29 novembre 2000 précisait que les crédits du Fonds 1035 ne devaient provenir que des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs. Là encore, toutes les définitions correspondantes, y compris celles d'expressions telles que "structure de base variable", étaient données dans le document MC/EX/660, que les Etats Membres avaient approuvé et sur lequel l'Administration se guidait. Certes, si différentes règles s'appliquaient aux différentes composantes des revenus discrétionnaires, il serait illogique de les grouper. En fait, les pages 4 et 5 de la révision du Programme et Budget pour 2008 (MC/EX/688) donnaient des informations sur les dépenses couvertes exclusivement par la partie administrative du budget et les rentrées de fonds provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets. Des informations relatives aux dépenses couvertes par les revenus discrétionnaires dans leur ensemble étaient données en page 20. L'approbation préalable était donnée par les Etats Membres d'un bout à l'autre du processus budgétaire : à l'automne, lorsqu'ils approuvaient le Programme et Budget contenant les estimations de revenus discrétionnaires pour l'année à venir, au printemps et à l'automne de l'exercice financier, lorsqu'ils approuvaient la révision et la réactualisation succincte du Programme et Budget, et au printemps de l'année suivante, lorsqu'ils approuvaient le Rapport financier. Dans chaque cas, les bureaux extérieurs et les unités du Siège n'autorisaient l'utilisation desdites allocations qu'une fois approuvés les documents en question. Si les revenus discrétionnaires étaient plus importants que prévu, ils étaient alloués sur la base des besoins prioritaires, et non en fonction de la région géographique ou du secteur de programme ayant été à l'origine de cette rentrée de fonds supplémentaire. Tous les besoins non inscrits au budget et non prévus étaient analysés sous l'angle politique, opérationnel et financier et en termes de durabilité. Si les dépenses étaient approuvées, les fonds étaient prélevés sur la ligne de crédit des activités et des structures non inscrites au budget, à quoi les Membres donnaient également leur accord, en donnant à l'Organisation le degré de flexibilité dont elle avait besoin.

91. Un Etat Membre a fait observer que les frais généraux relatifs aux clusters (s'agissant par exemple des moyens de recherche et du savoir-faire mis en œuvre au Siège) n'étaient pas financés par la commission pour frais généraux liés aux projets, par les revenus discrétionnaires ou par la partie administrative du budget, l'OIM recourant plutôt à une mobilisation de fonds auprès des donateurs hors du contexte de l'OIM pour les fonds nécessaires. Pour cet Etat Membre, cette façon de faire n'était ni logique ni viable, et il suggérait que lesdites dépenses, comme tous les autres frais généraux, soient financées par la commission pour frais généraux liés aux projets. Un autre Etat Membre a demandé comment l'OIM entendait faire face à ses dépenses non récurrentes (550.000 dollars E.-U.) et à ses dépenses récurrentes (1.050.000 dollars E.-U.) découlant de sa participation aux clusters de coordination et de gestion des camps. Un troisième a estimé que, puisque les Etats Membres apportaient semble-t-il leur soutien au rôle de l'OIM dans le système des clusters, en accord avec le document de stratégie adopté en 2007, et que les institutions opérant à l'intérieur du système avaient accepté d'intégrer leurs capacités respectives pour pouvoir jouer un rôle de coordination, les capacités de coordination et de formation de l'OIM non liées aux différents projets des clusters devraient être intégrées à la structure de base de l'Organisation. L'Administration devrait en conséquence déterminer les ressources de base nécessaires pour lui permettre de tenir son rôle au sein des clusters et adresser une proposition aux Membres afin qu'ils financent ces besoins à l'aide du budget de base, en prélevant les fonds nécessaires sur les revenus discrétionnaires.

92. L'Administration a confirmé que les activités relevant des clusters n'étaient pas encore financées par les revenus discrétionnaires, car la décision finale sur la structure requise était toujours attendue. Elle prévoyait néanmoins de tenir compte des activités de clusters dans le Programme et Budget pour 2009.

93. Pour le Groupe africain, il s'agissait surtout, pour l'Administration, d'accorder toute l'attention voulue à la création d'un centre de renforcement de capacités en Afrique. Par ailleurs, il se demandait quand le document de stratégie adopté en 2007 serait cité comme référence officielle de fonctionnement de l'Organisation, et notamment en Afrique ?

94. L'Administration a confirmé qu'elle examinait soigneusement le processus de création d'un centre de renforcement de capacités en Afrique et qu'elle consacrerait toute l'attention voulue à la question dans le Programme et Budget pour 2009.

95. Le Comité permanent a décidé que les Etats Membres tiendraient des consultations informelles à l'automne de 2008 afin d'actualiser le Règlement financier et les résolutions relatives aux revenus discrétionnaires à la lumière, notamment, des nouveaux développements relatifs aux normes comptables internationales pour le secteur public.

X. AUTRES QUESTIONS

a) Participation de la Commission européenne en qualité d'expert

96. Le représentant de la Slovaquie, pays assurant actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne, a rappelé qu'il avait été proposé lors des consultations informelles de la semaine précédente que la Commission européenne assiste au cas par cas aux sessions du Comité permanent. Il a remercié les Etats Membres de la bonne volonté et de la souplesse dont ils avaient fait preuve en permettant à un représentant de la Commission d'assister à la présente session, et a proposé que le Comité permanent invite sans plus attendre la

Commission européenne à participer à la troisième session en novembre 2008, estimant que cela lui permettrait de s'y préparer et de contribuer activement aux débats.

97. De nombreuses délégations ont confirmé avoir compris que la Commission européenne assisterait aux réunions du Comité permanent au cas par cas, en demandant que soit clairement précisé ce que cela voulait dire. Pour beaucoup, il était entendu que la Commission européenne serait invitée à participer aux sessions lorsque le Comité permanent le jugerait utile, dans le cadre de points particuliers de l'ordre du jour uniquement. Il appartenait à l'Etat assurant la présidence de l'Union d'informer les membres de la Commission quant aux autres points inscrits à l'ordre du jour.

98. Le représentant de la Slovénie a confirmé que la Commission européenne participerait aux sessions du Comité permanent au cas par cas et a demandé que les points pertinents de l'ordre du jour soient groupés, de sorte que ceux de ces points qui étaient susceptibles d'intéresser la Commission puissent être examinés en bloc.

99. Le Comité permanent a décidé que la Commission européenne devrait soumettre une demande explicite de participation à chaque session, en indiquant clairement les points de l'ordre du jour qui paraissaient présenter pour elle un intérêt. Les Etats Membres examineraient cette requête à l'occasion des consultations informelles précédant chaque session du Comité permanent et prendraient une décision officielle au début de la session proprement dite.

b) Séance d'information sur les modalités techniques de l'élection

100. Deux Etats Membres ont dit qu'ils croyaient savoir qu'un consensus était intervenu lors des consultations informelles de la semaine précédente selon lequel l'Administration procéderait à une séance d'information consacrée aux modalités techniques de l'élection, en parallèle avec la session du Comité permanent. Le Rapporteur du Comité permanent a confirmé que tel était bien le cas et que le Président avait été informé en conséquence. Cependant, des circonstances extraordinaires empêchaient le Président par intérim d'être présent et de tenir cette réunion technique. Il proposait par conséquent d'organiser une séance d'information à l'intention des ambassadeurs dès son retour à Genève.

101. Plusieurs Etats ont rappelé que les Etats Membres avaient demandé la tenue d'une séance d'information à de nombreuses occasions et qu'ils avaient reçu l'assurance que cette séance se tiendrait en parallèle avec la session en cours du Comité permanent. Une séance d'information réservée aux ambassadeurs à une date ultérieure non encore fixée serait bienvenue, mais elle n'empêchait pas la tenue d'une séance technique durant la session en cours.

102. Le Conseiller juridique a confirmé qu'il était techniquement faisable de tenir une telle séance technique. Un Etat Membre a demandé qu'il soit clairement précisé que cette séance se limiterait aux considérations de procédure, et non aux règles régissant effectivement l'élection.

103. Le Comité permanent a décidé que l'Administration informerait ce jour même les Etats Membres à propos des modalités de l'élection. L'Administration rédigerait un bref document à ce propos, sur la base de quoi le Président par intérim déciderait s'il y avait lieu de maintenir une séance d'information à l'intention des ambassadeurs.

104. Le Président a déclaré close la deuxième session du Comité permanent des Programmes et des Finances le mardi 6 mai 2008 à 11h24.



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

2nd Session of the Standing Committee on Programmes and Finance

(5 – 6 May 2008)

Conference Room XII
3rd Floor, Assembly Building (Door 17), Palais des Nations, Geneva

Final List of Participants

Total number of participants: 129

Total number of pages: 13 (including this page)

.....

MEMBERS**AFGHANISTAN****NOORI Obaid Khan, Mr.**

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
First Secretary

HACHEMI Daoud, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
Second Secretary

ALBANIE**QERIMAJ Sejdi, S.E. M.**

Mission permanente de la République d'Albanie
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

NINA Ervin, M.

Mission permanente de la République d'Albanie
Deuxième secrétaire

ALGÉRIE**EL BEY EI-Hacène, M.**

Mission permanente de la République algérienne démocratique
et populaire
Conseiller

ANGOLA**MARQUES DA COSTA Angélica, Mme**

Mission permanente de la République d'Angola
Troisième secrétaire

ARGENTINA**CAVALERI Paulo Alejandro, Sr.**

Misión Permanente de la República Argentina
Consejero

ARMENIA**HOVHANNISYAN Gagik, Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Armenia
First Secretary

AUSTRALIA**DUKE Jane, Ms.**

Permanent Mission of Australia
Counsellor (Immigration)

AUSTRIA**WEIDINGER Markus, Mr.**

Permanent Mission of Austria
Second Secretary

ENN Rosa, Ms.

Permanent Mission of Austria
Intern

MEMBERS

AZERBAIJAN

MIKAYILLI Habib, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan
Third Secretary

BELARUS

LAZAREV Evgeny, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Belarus
Counsellor

BELGIQUE

VERHEYDEN Frédéric, M.

Mission permanente de la Belgique
Premier secrétaire

BÉNIN

ADJANONHOUN Rosemonde D., Mme

Mission permanente de la République du Bénin
Premier secrétaire

BOSNIA AND HERZEGOVINA

KUNDUROVIĆ Anesa, Ms.

Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina
First Secretary

BULGARIA

GOSPODINOV Ivan, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Bulgaria
Second Secretary

BURKINA FASO

KANSOLE NÉBIÉ Aline, Mme

Mission permanente du Burkina Faso
Attachée

CANADA

MANICOM David, Mr.

Permanent Mission of Canada
Minister Counsellor

CHILE

VERDUGO FUENTES Ximena Adriana, Sra.

Misión Permanente de Chile
Primer Secretario

MEMBERS**COLOMBIA****FORERO UCROS Clemencia, Excma. Sra.**

Misión Permanente de Colombia
Embajadora
Representante Permanente

MENDOZA AGUDELO Adriana, Sra.

Misión Permanente de Colombia
Ministro Consejero

ARANA Paola, Sra.

Misión Permanente de Colombia
Attachée

CONGO**MVILA Fernande, Mme**

Mission permanente de la République du Congo
Conseiller

COSTA RICA**THOMPSON CHACÓN Laura, Excma. Sra.**

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria
Representante Permanente

GUTIÉRREZ RUIZ Eugenia, Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Ministra Consejera

JEDÓ MEJÍA Marlyn, Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Pasante

CZECH REPUBLIC**HRNČÍŘ Pavel, Mr.**

Permanent Mission of the Czech Republic
Deputy Permanent Representative

DENMARK**MOUYAL David, Mr.**

Permanent Mission of Denmark
Secretary of Embassy

STRANDKJAER Stine, Ms.

Permanent Mission of Denmark
Intern

ECUADOR**VIVAR AGUIRRE María Del Carmen, Sra.**

Misión Permanente de la República del Ecuador
Tercer Secretario

MEMBERS

EGYPT

FAKHRY Mohamed, Mr.

Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt
Counsellor

EL SALVADOR

ALFARO RIVAS Beatriz, Sra.

Misión Permanente de la República de El Salvador
Consejero
Cónsul General

ESPAÑA

MARCH PUJOL Juan Antonio, Excmo. Sr.

Embajada de España, Moscú
Embajador

ARNAU NAVARRO Francisco, Sr.

Misión Permanente de España
Consejero

GARRIGUES FLÓREZ Javier, Excmo. Sr.

Misión Permanente de España
Embajador
Representante Permanente

GARCÍA FERNÁNDEZ-LLAMAZARES Isabel, Sra.

Misión Permanente de España
Consejera

ESTONIA

METSANDI Kadi, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Estonia
Third Secretary

FINLAND

KAIVOLA Veli-Pekka, Mr.

Permanent Mission of Finland
First Secretary

FRANCE

GRANDJEAN Caroline, Mme

Mission permanente de la France
Conseiller

RENOUL Patricia, Mme

Mission permanente de la France
Conseiller

MEHAULE Florent, M.

Mission permanente de la France
Deuxième secrétaire

MEMBERS**GABON****LOUZET Adèle Patricia, Mme**

Mission permanente de la République gabonaise
Premier secrétaire

GERMANY**STEPPAN Michael, Mr.**

Permanent Mission of Germany
First Secretary

GHANA**AMOAH Mercy Yvonne, Ms.**

Permanent Mission of the Republic of Ghana
Minister
Deputy Permanent Representative

GREECE**PAPADOPOULOU Marianna, Ms.**

Permanent Mission of Greece
Minister Counsellor

PETMEZAKIS Georgios, Mr.

Permanent Mission of Greece
First Secretary

GUATEMALA**URRUELA ARENALES Mariá Soledad, Sra.**

Misión Permanente de Guatemala
Segunda Secretaria

GUINÉE**MONLMOU Pierre, M.**

Mission permanente de la République de Guinée
Conseiller

HONDURAS**URBIZO J. Delmer, Excmo. Sr.**

Misión Permanente de la República de Honduras
Embajador
Representante Permanente

BU FIGUEROA Gracibel, Excma. Sra.

Misión Permanente de la República de Honduras
Embajadora
Representante Permanente Alterna

ELVIR ELVIR Yina Isabel, Sra.

Misión Permanente de la República de Honduras
Primer Secretario

MEMBERS

IRELAND

GALLAGHER Martin, Mr.

Permanent Mission of Ireland
Second Secretary

ISRAEL

STAUFFER Hilary, Ms.

Permanent Mission of Israel
Adviser

ITALIE

ZAPPIA Maria Angela, Mme

Mission permanente de l'Italie
Premier conseiller

FORNARA Domenico, M.

Mission permanente de l'Italie
Premier secrétaire

VIGO Paola, Mme

Mission permanente de l'Italie
Affaires humanitaires
Assistante exécutive principale

JAPAN

HIROSE Shinichi, Mr.

Permanent Mission of Japan
First Secretary

JORDAN

BURAYZAT Mousa, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Hashemite Kingdom of Jordan
Ambassador
Permanent Representative

QUDAH Hussam, Mr.

Permanent Mission of the Hashemite Kingdom of Jordan
Third Secretary

LATVIA

DUMPE Evija, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Latvia
Counsellor

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

MAGHADMI, Hussin, Mr.

Permanent Mission of the Socialist People's Libyan
Arab Jamahiriya
First Secretary

MEMBERS**LUXEMBOURG****FEYDER Jean, S.E. M.**

Mission permanente du Grand-Duché de Luxembourg

Ambassadeur

Représentant permanent

PUNDEL Joe, M.

Mission permanente du Grand-Duché de Luxembourg

Premier secrétaire

MALI**MAÏGA Alhacoum H., M.**

Mission permanente de la République du Mali

Deuxième conseiller

MAROC**LOULICHI Mohammed, S.E. M.**

Mission permanente du Royaume du Maroc

Ambassadeur

Représentant permanent

BENJABER Mohammed, M.

Mission permanente du Royaume du Maroc

Conseiller

MAURITANIE**OULD ABDI SALEM Taleb Khyar, M.**

Mission permanente de la République islamique de Mauritanie

Conseiller

MÉXICO**DE ALBA Luis Alfonso, Excmo. Sr.**

Misión Permanente de México

Embajador Extraordinario y Plenipotenciario

Representante Permanente

TINAJERO Salvador, Sr.

Misión Permanente de México

Tercer Secretario

MOLDOVA**CALUGARU Corina, Ms.**

Permanent Mission of the Republic of Moldova

First Secretary

NEPAL**BHATTARAI Dinesh, H.E. Mr.**

Permanent Mission of Nepal

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative

PAUDYAL Bharat Raj, Mr.

Permanent Mission of Nepal

Minister Counsellor

Deputy Permanent Representative

BHANDARI Dadhi Ram, Mr.

Permanent Mission of Nepal

Attaché

MEMBERS

NETHERLANDS

KNOBEN Irene, Ms.

Permanent Mission of the Kingdom of the Netherlands
First Secretary

NEW ZEALAND

CROMPTON Mary-Anne, Ms.

Permanent Mission of New Zealand
Counsellor

LOCKHART Andrew, Mr.

New Zealand High Commission, London
New Zealand Department of Labour
Regional Manager (Immigration)

NICARAGUA

CRUZ TORUÑO Néstor, Sr.

Misión Permanente de Nicaragua
Primer Secretario

NIGERIA

MONEKE Sydney I., Mr.

Permanent Mission of the Federal Republic of Nigeria
Minister Counsellor

PANAMÁ

ALFÚ DE REYES Una, Excma. Sra.

Misión Permanente de Panamá
Embajadora
Representante Permanente Adjunta

MENDOZA GANTES Alejandro Ivan, Sr.

Misión Permanente de Panamá
Consejero

PERÚ

ZEVALLLOS AGUILAR Inti, Sr.

Misión Permanente del Perú
Segundo Secretario

PHILIPPINES

DOMINGO Jesus Ricardo S., Mr.

Permanent Mission of the Philippines
Minister

IMSON Manuel G., Mr.

Permanent Mission of the Philippines
Labour Attaché

EASTWOOD Maria Veronica, Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Attachée

MEMBERS

PORTUGAL

XAVIER ESTEVES Francisco, S.E. M.

Mission permanente du Portugal
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

PEREIRA MARQUES Carlos, M.

Mission permanente du Portugal
Ministre conseiller
Représentant permanent adjoint

ALVARENGA Teresa, Mme

Mission permanente du Portugal
Conseiller

REPÚBLICA DOMINICANA

SEGURA Carlos, Sr.

Misión Permanente de la República Dominicana
Ministro Consejero

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

KAYEMBÉ-MBALAYI Henriette, Mme

Mission permanente de la République démocratique du Congo
Premier conseiller

ROUMANIE

BIRLADIANU Nicoleta, Mme

Mission permanente de la Roumanie
Deuxième secrétaire

RWANDA

KAYITAYIRE Alphonse, M.

Mission permanente de la République du Rwanda
Premier conseiller

SÉNÉGAL

BOYE El Hadji Ibou, M.

Mission permanente de la République du Sénégal
Deuxième conseiller

SERBIA

VUKČEVIĆ Slobodan, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of Serbia
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

DURIČKOVIĆ-TUVIĆ Jelisaveta, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Serbia
Deputy Permanent Representative
Minister Counsellor

MEMBERS

SERBIA

STAJIĆ Marija, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Serbia
Third Secretary

SLOVAKIA

ŠELEPEC Peter, Mr.

Permanent Mission of the Slovak Republic
Second Secretary

SLOVENIA

JERMAN Boštjan, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Slovenia
Minister Counsellor

KOVAC Matija, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Slovenia
Adviser

HAM Marko, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Slovenia
Third Secretary

SOUTH AFRICA

FICK Johan, Mr.

Permanent Mission of South Africa
Immigration and Civic Affairs
Minister

TIBA Bethwell, Mr.

Permanent Mission of South Africa
First Secretary

SRI LANKA

OMER LEBBE Ameerajwad, Mr.

Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka
Counsellor

MALLIKARATCHY Manorie Kumarila, Ms.

Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka
Second Secretary

SUDAN

ELOBIED Rahma Salih, H.E. Ms.

Permanent Mission of the Republic of the Sudan
Ambassador

SUISSE

KAESER Philippe, M.

Mission permanente de la Suisse
Premier secrétaire

CANGIALOSI Marcello, M.

Mission permanente de la Suisse
Stagiaire

MEMBERS**THAILAND****CHARNBHUMIDOL Pitchayaphant, Mr.**

Permanent Mission of Thailand
Minister Counsellor

KANCHANAHATTAKIJ Prangtip, Ms.

Permanent Mission of Thailand
First Secretary

TUNISIE**LANDOULSI Hatem, M.**

Mission permanente de la Tunisie
Conseiller

MASMOUDI Belhassen, M.

Mission permanente de la Tunisie
Premier secrétaire

TURKEY**ULUSOY Fatih, Mr.**

Permanent Mission of Turkey
First Secretary

UKRAINE**KASIANOV Andriy, Mr.**

Permanent Mission of Ukraine
Second Secretary

UNITED KINGDOM**KITSELL Corinne, Ms.**

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland
First Secretary

WEBSTER John, Mr.

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland
Second Secretary

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA**LUVANDA Baraka H., Mr.**

Permanent Mission of the United Republic of Tanzania
First Secretary

KAGANDA Deusdedit B., Mr.

Permanent Mission of the United Republic of Tanzania
First Secretary

UNITED STATES OF AMERICA**REIMER David D., Mr.**

Permanent Mission of the United States of America
Refugee and Migration Affairs
Acting Counselor

NICHOLSON Maura, Ms.

Department of State, Washington, D.C.
Bureau of Population, Refugees and Migration
Program Officer, Office of Multilateral Coordination
and External Relations

MEMBERS

URUGUAY

TRUCILLO Lucia, Sra.

Misión Permanente de la República Oriental del Uruguay

Ministro

Representante Permanente Adjunto

VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

CARVALLO VALENCIA Oscar, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela

Embajador

Representante Permanente

ARIAS PALACIO Juan, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela

Embajador

Representante Permanente Alterno

FLORES TORRES Carlos Enrique, Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela

Consejero Laboral

LOBO José Leonel, Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela

Asistente Técnico

GONZÁLEZ Mariela, Sra.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela

Asistente Técnico

VIET NAM

NGUYEN Xuan Ang, Mr.

Permanent Mission of the Socialist Republic of Viet Nam

Counsellor

YEMEN

AL-ADOOFI Ibrahim, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of Yemen

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative

AL-RASSAS Fawaz, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Yemen

Third Secretary

ZIMBABWE

MUNHUNDIRIPO Francis T., Mr.

Permanent Mission of the Republic of Zimbabwe

Counsellor

Annexe II

DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT
DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

5-6 mai 2008

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Allocution du Directeur général
3. Proposition du Président concernant l'exercice de la présidence pour la suite de son mandat et le remplacement du deuxième Vice-Président, et décision y relative
4. Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007
5. Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget
6. Révision du Programme et Budget pour 2008
7. Barème des quotes-parts pour 2009
8. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035
9. Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres:
 - a) Migration et santé: programmes et perspectives de l'OIM
 - b) Le point sur le Partenariat international Migration – Développement (PIMD)
 - c) *Migration Initiatives*: évaluation pour 2007 et perspectives pour 2008
 - d) Base légale et tendances concernant les revenus discrétionnaires, et contrôle de leur utilisation
10. Autres questions

Annexe III

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

1. C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de cette deuxième session du Comité permanent des programmes et des finances. Il s'agit en fait de la première vraie session intégralement préparée du Comité permanent, dans la mesure où la session d'octobre dernier était davantage à considérer comme une répétition générale. Cette fois, il s'agira d'une session à part entière et je pense donc que nous aurons une réunion très intéressante.

2. S'agissant du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007, je ferai observer qu'une fois encore, l'année écoulée a été marquée par une croissance et une expansion continues des programmes et des structures de l'OIM. Le total combiné des dépenses pour les programmes d'administration et d'opérations a été de 783,8 millions de dollars en 2007, soit une augmentation de 7 % par rapport aux dépenses de 2006. Comme on le voit, l'Organisation continue de croître, que ce soit en termes d'allocation budgétaire totale, de nombre de représentations sur le terrain (404 à l'heure actuelle), d'effectifs ou de programmes et autres activités.

3. J'en viens à présent à la révision du Programme et Budget pour 2008, qui témoigne là encore d'un accroissement des activités. A 38.045.000 francs suisses, la partie administrative du budget reste inchangée. Cette somme ne bouge pas, car l'allocation administrative reste soumise au principe de la croissance nominale zéro. Quant à la partie opérationnelle, elle a été revue à la hausse et s'élève maintenant à 811,5 millions de dollars. Cela signifie qu'à quatre mois seulement du début de l'année, nous avons déjà un budget des opérations qui est considérablement plus élevé que celui de l'année dernière. En d'autres termes, la tendance engagée se confirme : plus de programmes, plus d'activités, et une présence accrue de l'Organisation. L'un des effets de cette croissance continue est l'augmentation des prévisions de rentrées en termes de revenus discrétionnaires. Ceux-ci ont été revus à la hausse passant de 31 millions de dollars dans le Programme et Budget pour 2008 à 36,9 millions de dollars, autant dire 37 millions. Cette progression est due pour l'essentiel à la hausse escomptée des rentrées de fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux dépenses réelles. Cela se traduit par conséquent par plus de programmes, plus de projets, plus de rentrées provenant de la commission pour frais d'administration et plus de revenus discrétionnaires. En majeure partie, ce surcroît de revenus discrétionnaires ira à la deuxième ligne de crédit du Fonds 1035. Il couvrira également les dépenses de sécurité du personnel et celles liées à la mise en œuvre du système PRISM. Celui-ci est une nouvelle version logicielle dont nous reconnaissons tous l'importance – il s'agit d'un programme coûteux mais dont la mise en œuvre sera achevée dans un an ou deux et qui aura constitué un investissement intelligent.

4. Comme vous le savez, au début de l'année prochaine, le barème des quotes-parts de l'OIM sera parfaitement aligné sur celui des Nations Unies. Nous l'avons actualisé à la suite de l'admission de deux nouveaux Etats Membres en novembre 2007, à savoir la République

du Burundi et la République socialiste du Viet Nam. Je suis également très heureux de vous informer dès maintenant que deux autres pays, la République de l'Inde et la Mongolie, feront une demande d'adhésion à la prochaine session du Conseil en juin, et que d'autres encore s'efforcent de boucler le processus pour formuler officiellement une demande d'adhésion dans les temps. Comme vous le constatez, l'Organisation continue de croître également en termes de membres.

5. Il y a malheureusement d'autres chiffres qui augmentent aussi, et c'est notamment le cas des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget. Vingt Etats tombent aujourd'hui sous le coup des dispositions de l'article 4 de la Constitution, et le total des sommes restant dues s'élève à 7,6 millions de francs suisses. C'est beaucoup trop. Nous travaillons d'arrache-pied avec les Etats Membres en question pour réduire les sommes restant dues ou les inciter à accepter un rééchelonnement qui permettra à terme d'effacer leurs dettes. Mais cela reste un réel défi à relever. Bien entendu, le nouveau barème des quotes-parts contribuera à atténuer ce problème à l'avenir – c'est du moins ce que nous espérons –, mais nous devons continuer de travailler à une solution.

6. Ce bref tour d'horizon montre que l'Organisation continue de croître et de prospérer, avec votre concours. J'aimerais à présent dire quelques mots à propos des autres questions dont nous serons appelés à débattre aujourd'hui.

7. Le Fonds 1035 reste un important mécanisme de financement pour la mise en œuvre de projets de renforcement de capacités dans le domaine migratoire. Avec la mise en place de la deuxième ligne de crédit en 2008, l'OIM a rehaussé son niveau de financement (4,5 millions de dollars) et a relevé le plafond des allocations accordées aux projets pour répondre aux préoccupations des Etats Membres bénéficiaires en matière migratoire.

8. Le nouveau directeur du Département de Migration et Santé fera un exposé détaillé de nos activités dans ce domaine. J'aimerais à ce propos souligner le rôle unique de l'OIM en tant qu'institution fournissant directement des services de santé aux migrants et aux Etats Membres durant toutes les phases du processus migratoire, et en mesure d'intégrer les soins de santé dans les différents secteurs dont relève la gestion des migrations. Nous entretenons d'excellentes relations avec nos partenaires et avec différentes institutions, notamment celles des Nations Unies, qui perçoivent de plus en plus la santé des migrants comme une question de santé publique et de développement humain. En effet, l'Organisation mondiale de la santé doit débattre d'une résolution sur la santé des migrants à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé à la fin de ce mois.

9. Je me réjouis de l'occasion qui m'est ici offerte de faire le point sur le Partenariat international Migration et Développement et d'avoir avec vous un échange de vues à ce sujet. Depuis le dernier débat qui a eu lieu au CPPF en octobre, cette initiative a reçu l'aval des chefs de secrétariat du Groupe mondial sur la migration, et a ensuite été adaptée et actualisée pour devenir une initiative conjointe du GMG. Etant donné le lien direct unissant les éléments de cette initiative au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui est quant à lui une initiative des Etats, le PIMD a été soumis pour examen à la présidence en exercice du Forum, à savoir le Gouvernement des Philippines. Au nom de la Troïka du Forum mondial, les Philippines ont fait part de leur appréciation au GMG pour l'appui manifesté aux efforts du FMMD au travers de cette initiative.

10. Vous avez reçu le document *Migration Initiatives 2008*, sur la base duquel l'Administration sollicite un financement total de 762 millions de dollars pour réaliser des programmes et des projets partout dans le monde. Toutes les initiatives de programmes figurant dans ce document reflètent des besoins prioritaires pour lesquels des moyens doivent être mis à disposition, soit pour entreprendre des activités, soit pour les poursuivre. Une analyse des fonds reçus en faveur des projets de 2007 y est également jointe.

11. Le document qui vous a été remis contient les informations que vous aviez souhaité obtenir à propos des revenus discrétionnaires : leur fondement légal, les tendances en la matière et la supervision dont ils font l'objet. J'aimerais souligner qu'en raison de la taille et de la complexité de l'Organisation, de l'ampleur des activités qu'elle déploie et de la manière dont elle opère, à savoir dans un environnement décentralisé et selon le principe de l'imputation directe des dépenses aux projets auxquels elles se rapportent, il est primordial de pouvoir disposer de niveaux appropriés de structures administratives et managériales de base. Nous en avons besoin pour pouvoir nous adapter et vous aider à faire face aux défis croissants et changeants qui se posent à vous.

12. Pour conclure, permettez-moi de dire quelques mots au sujet des relations avec le personnel. C'est toujours une question importante, même si elle ne figure pas à l'ordre du jour du Comité permanent. Personnellement, j'ai consacré une grande partie de mon temps, ces dernières années, aux questions de personnel et aux relations avec celui-ci. Comme le montrent les rapports du Comité de l'Association du personnel, nous avons fait des progrès dans ce domaine. Bon nombre de questions sont maintenant sur le point d'être résolues. Sinon, ce sont de vraies avancées qui ont été réalisées : l'assurance-maladie pour l'ensemble du personnel dans le monde, y compris le personnel recruté au plan local, des questions épineuses concernant l'impôt sur le revenu du personnel, une solution trouvée aux dilemmes des contrats ordinaires, un remaniement complet du Statut et Règlement du personnel, un sérieux gain d'efficacité dans l'administration du personnel, grâce aux centres administratifs délocalisés de Manille et de Panama. Toutes ces avancées ont permis, je crois, d'emboîter le pas à la croissance de l'Administration d'une façon mettant le personnel en mesure de tirer également avantage de cette croissance.

13. Bien sûr, cela ne va pas sans quelques inconvénients : l'augmentation rapide des effectifs et des programmes entraînant un accroissement des responsabilités d'ordre budgétaire, cela s'est traduit par un surcroît de travail et de responsabilités pour notre personnel, mais j'ai le sentiment qu'il s'y adapte très bien. En fait, je trouve que l'Organisation est en très bonne forme si l'on juge par sa ressource essentielle – d'une certaine façon sa seule ressource –, à savoir l'ensemble de mes collègues.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe IV

**DECLARATION DES VERIFICATEURS EXTERNES
DES COMPTES DE L'OIM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007**

(Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège)

1. **Opinion des commissaires aux comptes.** Ayant vérifié les états financiers de l'actif, du passif et des fonds de l'Organisation internationale pour les migrations à Genève pour l'exercice financier 2007, nous déclarons qu'à notre avis, ces états financiers et les notes explicatives s'y rapportant donnent une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses des programmes et des fonds de l'Organisation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2007, ainsi que de sa situation financière à cette date. Un rapport distinct contenant un résumé des résultats de vérification, ainsi que nos principales observations et recommandations, a été soumis à l'OIM pour information et examen.
2. **Bilan de situation.** Les postes du bilan et les notes correspondantes ont été examinés aux fins de vérifier et de confirmer les montants présentés dans le rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2007. Les comptes bancaires de l'OIM ont été vérifiés sur la base des relevés de banque qui ont été transmis aux vérificateurs par les organismes bancaires gérant les comptes courants et les comptes de dépôts de l'OIM. Les procédures de gestion de trésorerie et les contrôles internes ont été testés et les pratiques concernant l'utilisation de la trésorerie examinées.
3. Un rapprochement complet des comptes bancaires a été effectué et chaque écart a pu être justifié et expliqué de manière satisfaisante. Le total des avoirs en banque et des soldes de caisse figurant au bilan du 31 décembre 2007, à savoir 347.047.813 dollars des Etats-Unis, a ainsi été vérifié et confirmé.
4. Les transactions et procédures examinées par rapport aux comptes de bilan étaient corroborées par les pièces justificatives correspondantes et s'accordaient avec les renseignements fournis dans les documents et les notes mentionnés dans le rapport financier. Selon nous, le montant total de 507.374.057 dollars des Etats-Unis, tel qu'il figure au bilan, correspond à une évaluation mesurée de l'actif de l'OIM et n'est pas surestimé.
5. Durant cette année, l'OIM a reçu 1.951.619 francs suisses au titre de paiements en arriérés pour 2006 et les années précédentes, sans que cela n'entraîne une diminution du total du solde restant dû. Certains des 32 Etats Membres ayant des arriérés de contributions assignées depuis deux ans ou plus ont conclu un plan de remboursement avec l'OIM aux fins d'apurer leurs dettes. Selon nous, cette question des contributions assignées restant dues continue de mobiliser l'attention de l'Administration, et des actions de suivi ont été menées au cours de l'année.
6. En ce qui concerne la réserve constituée pour les indemnités dues au personnel à la cessation de service, nous estimons que la réserve de 40.790.612 dollars des Etats-Unis est

suffisante pour couvrir le total estimatif des engagements de paiement au titre des indemnités de départ et autres prestations. Cependant, comme indiqué dans la note 9 du Rapport financier de l'OIM, il se pourrait que cette réserve ne suffise pas à couvrir pleinement le total estimatif des engagements de paiement, calculé en interne, au titre des primes d'assurance maladie des membres du personnel à la retraite.

7. Nous recommandons que soit menée une analyse additionnelle du montant estimatif des paiements à venir qui seront prélevés sur la réserve des paiements dus au personnel à la cessation de service et que soient précisés les fonds manquants probables de cette réserve. Suite à cette analyse, une décision devra être prise concernant les moyens d'y remédier, soit par une réduction des obligations, soit par l'apport de ressources suffisantes pour respecter les engagements pris.

8. **Programme administratif.** Nous avons examiné l'état des recettes et des dépenses pour le programme administratif et passé en revue les notes explicatives et appendices correspondants. Notre travail de vérification comptable a également porté sur une analyse et un examen des pièces justificatives, des rapports et autres documents afin de vérifier les transactions consignées dans le grand livre. Aucun poste ou montant extraordinaire n'a été découvert. Le total des dépenses, qui s'élève à 38.229.322 francs suisses, a été couvert par le total des ressources, qui élevait à 38.045.000 francs suisses, créant un excédent de dépenses, avant affectation budgétaire, de 184.322 francs suisses.

9. Après l'affectation d'autres ressources, l'augmentation de la provision pour créances douteuses et les contributions assignées des nouveaux Etats Membres, le résultat net est un solde débiteur des ressources reportées au prochain exercice et introduites dans le bilan de situation comme ressources reportées de 2007.

10. **Programmes d'opérations.** Nous avons examiné l'état des recettes et des dépenses pour les programmes d'opérations et passé en revue les notes explicatives et appendices correspondants. Notre travail de vérification comptable a également porté sur une analyse et un examen des pièces justificatives, des rapports et autres documents afin de vérifier les transactions consignées dans le grand livre. Aucun poste ou montant extraordinaire n'a été découvert.

11. Le sommaire des résultats a été examiné pour un échantillon de projets importants, notamment les projets financés par les Etats Membres, le Programme de réinstallation de réfugiés aux Etats-Unis, l'USAID, l'Union européenne et l'ONU. Nous estimons que ces comptes sont bien gérés et supervisés, qu'ils sont soumis à un contrôle interne satisfaisant et que la transparence des informations est totale en ce qui concerne les sources de revenu et les contributions de bailleurs de fonds, d'institutions et d'organisations.

12. Le résultat net de l'exercice, un solde créditeur de 123.639.404 dollars des Etats-Unis, a été reporté sur l'exercice financier suivant, en même temps que le solde créditeur des exercices antérieurs qui s'élève à 216.272.928 dollars des Etats-Unis.

13. **Fonds de prêt aux réfugiés et Programme de réinstallation de réfugiés aux Etats-Unis.** Conformément aux exigences du Mémorandum d'accord entre le Département d'Etat des Etats-Unis et l'OIM, nous avons examiné les rapports financiers du Programme de réinstallation de réfugiés aux États-Unis pour l'exercice 2007 afin d'en vérifier l'exactitude et la

conformité avec les termes du Mémoire d'accord. Ces rapports comprennent des rapports trimestriels de recettes et de dépenses, des rapports trimestriels de remboursement des prêts accordés aux réfugiés, les états trimestriels du Fonds de prêt aux réfugiés et le rapport annuel de dépenses pour l'exercice financier du Gouvernement des Etats-Unis allant d'octobre à septembre.

14. Les rapports de recouvrement de prêts consentis à des agences ont été examinés, et les états bancaires ainsi que les analyses mensuelles de rapprochement ont confirmé les montants versés par des agences sur les comptes bancaires de l'OIM. Les rapports de vérification interne des comptes de l'OIM sur les activités de recouvrement de prêts en cours ont été étudiés, et notre sentiment est que les activités de recouvrement de prêts ont gagné en efficacité depuis les dix dernières années.

15. Suite à la vérification des comptes, nous estimons qu'il est correctement rendu compte des activités de recouvrement de prêts et des activités et des dépenses relevant du Programme de réinstallation de réfugiés aux Etats-Unis. Les montants figurant dans les rapports financiers trimestriels et les états financiers annuels ont été vérifiés, et nous avons constaté que ces rapports s'accordaient avec les informations contenues dans les pièces justificatives, les relevés bancaires et les registres comptables.

16. **Résultats des vérifications comptables effectuées sur le terrain.** L'audit des contrôles internes et de la gestion financière portant sur la comptabilité des projets a été effectué à l'occasion de visites dans les bureaux extérieurs de l'OIM, et nous donnons ci-après un résumé de nos principales observations et recommandations.

17. Selon nous, les bureaux extérieurs suivent les procédures de passation de marchés conformément au Manuel de passation des marchés de l'OIM. Toutes les passations de marchés passées en revue ont été contrôlées sur la base des autorisations nécessaires et des pièces justificatives recevables. Certains bureaux extérieurs utilisent des documents créés sur place et non les documents normalisés de l'OIM, notamment les formulaires de demande d'achat et de commande. Nous recommandons à ces bureaux extérieurs d'avoir recours aux documents normalisés de l'OIM.

18. La plupart des bureaux utilisent des bases de données pour contrôler le processus d'achat. Nous recommandons que l'ensemble des bureaux qui passent des marchés exigeant des procédures de contrôle exercent une supervision sur le flux de documents et l'état des activités.

19. Sur la base de l'examen des pratiques concernant le traitement de l'encaisse et le relevé des opérations de caisse, nous avons conclu que ces procédures peuvent encore être améliorées dans les bureaux opérant dans un environnement difficile et ne disposant que de facilités bancaires limitées. Nous recommandons à l'OIM de continuer à appliquer des méthodes strictes de gestion de la trésorerie et à assurer un suivi attentif des paiements en espèces et des fréquentes compensations des avances de trésorerie. Dans les bureaux ayant une trésorerie importante, nous recommandons que le chef de bureau procède à des contrôles impromptus afin de vérifier par lui-même les opérations de caisse.

20. L'OIM ne dispose pas d'un dispositif régulier de contrôle et d'enregistrement des fonctionnaires autorisés à signer dans les bureaux extérieurs. Nous recommandons de mettre au point un cadre de délégation de responsabilité et d'autorité, indiquant à tout moment à qui a été donnée l'autorité de signer au nom de l'OIM. Une telle matrice permettrait de regrouper les fonctionnaires autorisés à différents niveaux d'autorisation et d'objectif et d'indiquer le type de dépense et le montant maximum pour lesquels un employé de l'OIM peut signer. Les changements de personnel jouissant du droit de signature seraient consignés sans délai dans la matrice, après quoi la liste de fonctionnaires autorisés et les informations destinées aux représentants extérieurs ferait l'objet d'une mise à jour correspondante.

21. Dans tous les projets examinés, nous avons constaté que les rapports présentés aux bailleurs de fonds étaient détaillés et complets, et qu'ils comportaient une description adéquate des activités et des résultats financiers. La présentation des rapports financiers, qui fournissent beaucoup d'informations concernant les avancées et les dépenses réalisées, est conforme aux accords passés avec les donateurs. Les bailleurs de fonds de certains projets exigent une documentation abondante et une analyse financière particulière des dépenses, ce qui entraîne des retards importants dans la soumission des rapports financiers aux donateurs. Ces exigences particulières entraînent aussi souvent des retards de paiement supplémentaires s'expliquant par le temps que mettent les donateurs à signifier leur approbation avant de mettre les fonds à la disposition de l'OIM.

22. Les procédures et les bases de données concernant le programme de retour volontaire assisté, ainsi que les procédures suivies lors du départ des rapatriés, ont été examinées. La supervision des activités de transport était bien organisée et contrôlée grâce à des systèmes de contrôle solides et efficaces, ainsi qu'à un suivi efficace des activités et des dépenses.

23. Les paiements en espèces effectués avant les départs dans les zones aéroportuaires ont été étudiés et vérifiés, notamment les calculs de rémunérations, la transmission des paiements sur les cartes de débit ou les comptes bancaires, le contrôle des versements reçus par les bénéficiaires, le contrôle comptable des transactions bancaires et le contrôle financier des allocations budgétaires. Le système de paiement et les contrôles internes étaient bien organisés et assortis de procédures de surveillance adéquates et suffisantes.

24. Le système des indemnités de réinstallation, assorti d'un suivi attentif de ses bénéficiaires, est bien organisé et contrôlé. Les transferts d'argent sont correctement contrôlés et la coordination avec les bureaux de l'OIM dans les pays de retour fonctionne bien. Un exemplaire des questionnaires d'évaluation du fonds de réintégration a été examiné. Il semble que ces questionnaires soient un précieux outil de suivi des résultats finaux des indemnités de réintégration.

25. Les bureaux extérieurs de l'OIM menant des projets de retour volontaire assisté ont souvent créé leur propre base de données afin de consigner et de surveiller leurs activités. D'après nous, la base de données MIMOSA actuelle peut être élargie en vue d'inclure des informations supplémentaires relatives aux activités menées dans le cadre de ces projets sous la forme d'un module de retour pouvant être utilisé par tous les bureaux de l'OIM en Europe.

26. Nous estimons que cet élargissement pourrait par la suite permettre de constituer une base de données propre à l'Europe qui normaliserait la collecte de données et l'enregistrement des activités menées dans le cadre des projets de retour volontaire assisté et qui rendrait la planification et la gestion de ces programmes plus efficaces.

27. **PRISM Financial Systems.** L'OIM est actuellement témoin d'un changement radical de sa structure comptable: depuis janvier 2008, toutes les transactions financières de l'OIM sont regroupées dans le système financier PRISM, qui s'appuie sur un logiciel SAP. Au cours de l'année 2007, nous avons passé en revue les activités de lancement de l'équipe chargée du projet "PRISM Financial Systems" et examiné les activités prévues pour gérer ce changement. Le fonctionnement du nouveau système sera testé par les vérificateurs lors de l'audit de l'exercice 2008.

28. Suite à la vérification des comptes en 2007, nous avons pu constater que la quasi-totalité des domaines s'étaient bien préparés en peu de temps. Certains domaines présentent néanmoins des risques qui sont à surveiller et qui exigeront l'adoption de contre-mesures en 2008. Les directives pratiques, les consignes d'utilisation et les guides semblent bien adaptés et les programmes de formation à destination des utilisateurs finaux expérimentés semblent jouer leur rôle. Quant aux procédures de gestion de la sécurité, même si des progrès ont été faits, il restait encore du chemin à faire, en janvier 2008, pour définir et préciser quelles étaient les responsabilités des utilisateurs et indiquer comment il convenait de rendre compte des opérations et des autorisations.

29. L'introduction de contrôles automatiques en lieu et place des contrôles manuels crée de nouvelles zones à risque. Il est essentiel qu'un support en ligne soit apporté par du personnel qualifié pour garantir la réussite de "PRISM Financial Systems". Enfin, nous avons constaté des zones à risque sur lesquelles l'OIM a décidé de mettre l'accent durant la mise en place de PRISM en 2008, en parallèle avec un effort accru de formation et des séances de mise à jour pour le personnel moins expérimenté des bureaux extérieurs se trouvant en bout de chaîne.

30. **Services de vérification interne des comptes.** Durant notre travail d'audit, nous avons été en contact étroit avec les vérificateurs internes du Bureau de l'Inspecteur général, et tant les rapports que les observations des vérificateurs internes à la suite de visites dans les bureaux extérieurs nous ont apporté des renseignements précieux lorsqu'il s'est agi de planifier des tests d'audit et d'évaluer les facteurs de risque.

31. La croissance considérable et l'expansion de l'OIM au cours des dernières années ont occasionné une pression accrue sur le personnel chargé du travail de vérification interne. Pour les prochaines années, de nouveaux domaines d'audit apparaîtront à la suite des changements intervenus dans les procédés comptables et les structures d'appui, lorsque des systèmes plus complexes de TI seront mis en œuvre sur la base du logiciel SAP afin d'actualiser le système de gestion financière de l'OIM.

32. Nous recommandons à l'OIM de réfléchir à la nécessité de faire procéder à une expertise comptable en matière de TI afin d'obtenir les assurances requises concernant le bon fonctionnement des nouveaux systèmes de contrôle financier et comptable. Cette évaluation

devrait aussi permettre d'établir le niveau des ressources en termes de personnel et les compétences professionnelles nécessaires pour réaliser un audit efficace et complet.

33. **Remerciements.** Nous saisissons cette occasion pour exprimer nos remerciements au Directeur général et au personnel du Siège à Genève comme dans les bureaux extérieurs pour leur coopération et leur assistance durant notre travail de vérification comptable.